

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 162 – Présents à l'ouverture de la séance : 140
Date de la convocation et de son affichage : 20/09/2017
Date d'affichage du compte rendu : 5/10/2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le vingt-sept septembre à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 20 septembre 2017 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRÉSENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESUELLE Régine (Départ 21h13) - BEURTON Sophie (arrivée à 17h30) - BIHET Pierre (arrivée à 17h33 / départ 20h06) – BONHOMME Serge - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BRANTONNE Pascal – BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian (mandataire BRANTONNE Pascal à son départ 19h15) - CAUVIN Bernard - CHEMIN Sylvain (arrivée à 17h35 / Départ 19h35) - CLUGERY Bruno - CONDETTE Christophe (arrivée à 17h48) - CORPEL Sophie (mandataire JOLY Kristelle à son départ 20h00) - CREN Anne - DANZIAN Monique – DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène - DESPLAINS Isabelle (mandataire FEUILLY Hervé jusqu'à son arrivée 19h13) - DUFOUR Christine - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATÔME Martine – FERNAGU Jean-Marie - FEUILLY Hervé - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno (arrivée à 17h49 / mandataire HERY Sophie à son départ 20h29) - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne (mandataire OLIVIER Hubert jusqu'à son arrivée 17h42) - GUILLOT Marie-Annick - HAIRON Maryline - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc – HERY Sophie - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane – HUET Fabrice - HUREL Karine - JEANNE Lucile (mandataire FERNAGU Jean-Marie à son départ 20h00) - JOLY Kristelle (mandataire CORPEL Sophie jusqu'à son arrivée 20h00) - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice – KERRENEUR Michel (départ 19h44) - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline – LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne - LEFRANC Bertrand (mandataire LEMARINEL Nelly jusqu'à son arrivé 18h26) - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LELOY Jean-Pierre – LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEPOTIER Carole - LEQUILBEC Frédéric - LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah – LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCAS David - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier - OLIVIER Hubert - PEYPE Gaëlle (arrivée à 17h38) - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nicolle (Départ 19h46) – RENÉ Annie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille – ROUXEL André - SIMON Sylvie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h00) - SIMONIN Philippe - SOREL Jeanne - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc (arrivée à 17h48) - TAUPIN Dominique (Départ 19h44) - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne (Départ 19h53) - THIEULENT Lydia - TIFFREAU Danièle - TISON Franck – TRAVERT Alain - VARENNE Valérie - VAULTIER Thérèse (mandataire GUEGAN Fabienne à son départ 20h30) - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS - BLEED Corinne (mandataire LIOT Claude) - BOUSSELMAME Nouredine (mandataire GODEFROY Annick) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis) – CUNY Daniel (mandataire BOURDON Cyril) - DUREL Jacqueline (mandataire FONTAINE Bernard) - GODIN Gylaine (mandataire GENTILE Catherine) - GOSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire ARRIVE Benoit) - GOUREMAN Paul (mandataire RENARD Nicolle) - GUYON Sophie (mandataire BROQUAIRE Guy) - HOUIVET Benoît (mandataire TIFFREAU Daniel) - HUBERT Jacques (mandataire BRUNET Alain) - LAISNEY Michel (mandataire SOURISSE Claudine) - LAMBERT-CARABIN Annie (mandataire DESNOUES Marylène) - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire REY Michel) - LEGOUBEY Frédéric (mandataire ROUSSEL Pascal) - LEJUEZ Nicolas (mandataire HEBERT Raymond) - LERECULEY Daniel (mandataire LOUISET Michel) - LUCE Christophe (mandataire TESSON Patrick) - MARGUERITTE David (mandataire HUET Fabrice) - OVIVIER Stéphane (mandataire VIGNET Hubert) - RENARD Nathalie (mandataire LAINÉ Sylvie) - SÉBIRE Nelly (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert) - SOETAERT Pierre (mandataire ROUSVOAL Camille) - VAYER Dominique (mandataire HAIRON Maryline) - VIEL-BONYADI Barzin (mandataire THIEULENT Lydia).

ABSENTS - BASTIAN Frédéric - BESNARD Angélique - CEDRA Thierry - DUPREY Catherine - GUERRY Aurélie - HAMELIN Charlotte - HAMON Françoise - HUET Catherine - LEBOIRE Jean-Louis - MONNIER Jean - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève - POIDEVIN Hugo - VALTON Thierry

Karine DUVAL conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Monsieur ARRIVÉ : Je voudrais féliciter les nouveaux sénateurs, élus il y a quelques heures : Philippe BAS, Jean BIZET et Jean-Michel HOULLEGATTE. J'ai une pensée un peu plus appuyée pour toi Jean-Michel, mais aussi pour tes co-listiers avec lesquels tu as fait une belle campagne, et je crois que les collègues qui sont ici peuvent de nouveau te féliciter et t'applaudir. Je pense que ton élection est une bonne nouvelle, pour le département bien entendu, mais également une excellente nouvelle pour notre ville. Nous connaissons tes qualités, tu les as démontrées dans tes mandats successifs, ce sont celles d'un homme de dossiers, qui aime aller au fond des choses, mais aussi celles d'un homme qui connaît le terrain, qui connaît le quotidien des gens et qui connaît le quotidien des collectivités. C'est pour nous et pour toi la capacité à lier cette double expérience et je considère que tu pourras donc être notre relai au Sénat et je te félicite de nouveau.

Je voudrais également avoir une pensée pour Jean-Pierre GODEFROY à qui tu succèdes, cher Jean-Michel. Jean-Pierre tient une place particulière dans le cœur d'un certain nombre d'entre nous, il fut un grand Maire de Cherbourg, tout le monde le sait, il fut aussi un grand sénateur, un législateur au sens noble du terme, auteur d'un gros travail parlementaire. Je voulais donc ici le saluer.

La loi sur le non-cumul des mandats interdit de mener de front un mandat parlementaire et un mandat exécutif local, Jean-Michel tu as annoncé ton choix de rendre ton mandat de maire délégué de Cherbourg-Octeville et je voulais donc vous faire savoir, mes chers collègues, que notre assemblée de Cherbourg-en-Cotentin devra donc, probablement le 18 octobre, élire un nouveau maire délégué de Cherbourg-Octeville.

Je voulais vous dire un mot sur la rentrée scolaire qui, comme vous avez pu le constater, s'est bien passée à Cherbourg-en-Cotentin cette année. Le jeu des ouvertures et des fermetures de classes et des réformes en zone prioritaire se concluent pour nous par un solde positif, c'est-à-dire avec plus de classes à cette rentrée qu'à la rentrée précédente, et ce malgré un nombre d'élèves légèrement inférieur. Cela signifie un meilleur taux d'encadrement et notamment dans les écoles maternelles et primaires et l'on ne peut que s'en féliciter. L'union des cinq communes historiques au sein de Cherbourg-en-Cotentin n'est pas étrangère à cette situation puisque nous avons pu aborder un certain nombre de problématiques par anticipation avec l'éducation nationale lors des différents CDEN, nous parlons aujourd'hui d'une seule voix.

Je ne vais pas revenir sur les travaux qui ont été faits dans les écoles, un certain nombre de ces travaux vont se poursuivre jusqu'aux vacances de la Toussaint, et pour l'année prochaine, avec Jean-Michel MAGHE, nous vous présenterons le programme complet des travaux qui seront faits durant l'été dans les écoles.

Je voulais vous dire quelques mots sur les TAP. Nous allons engager une large concertation avec les enseignants et les parents d'élèves pour déterminer si à la rentrée prochaine nous restons sur le modèle actuel ou si nous revenons à 4 jours. Je souhaite que l'on puisse avoir un véritable débat, un débat apaisé, un débat de fond, la ville n'a pas pris sa décision lorsque le gouvernement a ouvert la fenêtre de tir parce que nous avons une dizaine de jours pour décider, ce qui n'était pas sérieux et donc je voulais de nouveau vous faire savoir que nous allons engager une véritable réflexion et une véritable concertation que je souhaite la plus large possible sur ces questions.

La question des TAP m'amène à vous dire quelques mots sur les emplois aidés. Vous avez appris que sur les 22.000 heures de TAP qui sont organisées chaque année dans les écoles de notre ville, de nombreuses sont prises en charge par les associations, et j'en viens aux contrats aidés puisque les associations font savoir qu'elles sont impactées fortement par la décision qui a été prise par le gouvernement de supprimer les contrats aidés. La suppression de 400 emplois aidés dans le département vient percuter de plein fouet le monde associatif, y compris celui qui œuvre dans le champ de l'animation. C'est donc pour nous un élément important et qui sera intégré dans le cadre de la réflexion et de la concertation dont je vous ai parlé à l'instant.

Enfin, je voulais vous informer que vendredi, je tiendrai un point presse avec Daniel LERECULEY, Président de Presqu'Île Habitat, sur la baisse des APL et le choix du gouvernement, en termes de répercussion sur les bailleurs sociaux. Cela soulève en effet de nombreuses questions, de nombreuses inquiétudes et j'aurai l'occasion de le dire. De nombreux locataires vont effectivement voir baisser le montant de leur loyer en même temps que celui de l'APL, puisque l'idée du gouvernement c'est de compenser la baisse des APL par une baisse de loyer, mais en réalité ce sera une opération blanche. Par contre, cette opération se révélera dramatique pour un certain nombre de bailleurs, dont Presqu'Île Habitat, de nombreux bailleurs du pays seront incapables de poursuivre leurs investissements, donc de rénover les logements. Je vous rappelle que Presqu'Île Habitat s'est engagé sur 40 millions d'euros de travaux entre 2016 et 2020 pour entretenir le parc. C'est donc une attaque en règle qui vient d'être faite sur le logement social. Je tiendrai le point presse vendredi, dès que Daniel LERECULEY sera revenu du congrès HLM. Ce sont les citoyens les plus modestes qui subiront le coût de cette mesure ainsi que les collectivités, les bailleurs sont des partenaires importants des collectivités sur de nombreux projets de rénovation urbaine.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 16 DÉCEMBRE 2016 ET 28 JUIN 2017

Le conseil adopte à l'unanimité les procès-verbaux.

1 – SOLIDARITÉ NATIONALE AVEC LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA – VERSEMENT D'UNE AIDE D'URGENCE

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

A la suite du passage de l'ouragan Irma sur les Antilles, le Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin tient à témoigner sa solidarité aux habitants et apporter son soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Le Conseil Municipal a donc autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 5.000 € à la Fondation de France en faveur des sinistrés de l'ouragan Irma et a autorisé Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toute pièce nécessaire à l'exécution cette délibération.

Monsieur HÉBERT : Demain soir, dans cette même salle, à 20 heures, sera organisée, à l'initiative de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville, une soirée solidaire en soutien aux Antilles, suite au passage de l'ouragan Irma, mais aussi de la succession des ouragans sur les Antilles. Nous avons mobilisé tout le tissu associatif de la commune et un certain nombre d'artistes qui vont se succéder pour faire une soirée festive, malgré tout. Il y aura de la restauration proposée avec, en fin de soirée, un concert d'ARMADA pour finir en soirée dansante. Nous vous invitons à venir toutes et tous, nombreux. Le prix d'entrée est de 5 €, il y aura une urne pour ceux qui voudront faire des dons un peu plus conséquents, de façon à faire une recette la plus large possible. L'ensemble des artistes, les techniciens son et lumière se sont mobilisés en moins de 24 heures et viendront gratuitement, ils ont tous souhaité que 100 % de la recette puisse être destinée aux Antilles.

Je voulais donc tous vous inviter afin que les élus soient massivement présents pour montrer la solidarité de la ville envers nos compatriotes d'Outre-Mer.

Le conseil adopte.

17h26 Votants : **141**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

2 – MANDAT SPÉCIAL DÉLIVRÉ AU MAIRE-ADJOINT MICHEL LOUISET POUR UN DÉPLACEMENT À SOUTHAMPTON

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Dans le cadre de sa délégation « Port de plaisance et filière nautique », Monsieur Michel Louiset s'est rendu au salon nautique de Southampton (Royaume Uni) au mois de septembre 2017 et il a engagé des frais de séjour et de repas.

Le Conseil Municipal a délivré à Monsieur Michel Louiset, un mandat spécial pour sa mission et a autorisé le remboursement des frais réels engagés sur présentation des justificatifs.

Monsieur LOUISET : Ce déplacement nous a permis de rencontrer nos amis Anglais, puisque les Anglais représentent 40 % de nos passages au port de Cherbourg et c'est extrêmement important d'entretenir ces relations. Nous avons également pris des rendez-vous avec un certain nombre de professionnels de la plaisance. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons un projet de 3^{me} tranche pour le port de plaisance (le port Ouest) qui a été étudié par PNA et qui ne pourra être validé dans sa réalisation qu'à partir du moment où nous aurons un certain nombre de garanties économiques. D'où une des raisons de ce déplacement en Angleterre. De la même façon, demain nous partons, avec les responsables du port, au salon de La Rochelle pour rencontrer les professionnels de la construction navale, pour leur faire part de nos projets et de la nécessité de pouvoir les valoriser. En effet, cette entrevue que nous avons organisée avec les professionnels Anglais de la plaisance et en particulier des marinas, nous a permis de nous rendre compte qu'il y a quelques besoins de l'autre côté du Channel pour lesquels on pourrait peut-être trouver des accords et éventuellement avoir une possibilité de réalisation.

Il est absolument nécessaire de prendre tous ces contacts pour pouvoir valider l'opération et éventuellement réaliser cette tranche supplémentaire du port de plaisance, ce qui nous permettrait d'accueillir 500 bateaux de plus.

Monsieur ROUSSEL : *J'avais demandé en commission finances le coût de ce déplacement.*

Monsieur LOUISET : *Il y a le transport en bateau, avec les deux fonctionnaires qui m'accompagnaient. La première nuit j'ai dormi à bord, le lendemain nous sommes allés sur le salon, nous avons mangé un petit sandwich le midi et le soir nous avons dormi à l'hôtel pour reprendre le bateau pour Cherbourg à 7h00. Je n'ai pas le montant exact mais ce n'est pas très élevé.*

Monsieur ROUSSEL : *Nous aurions préféré que la délibération soit « a priori » plutôt qu'« a posteriori ».*

Monsieur LOUISET : *Pour ce qui est de la participation au salon ce n'est pas simple. L'organisation des rendez-vous n'est jamais sûre et je n'avais pas encore le programme pour prendre une délibération en juin.*

Monsieur ARRIVÉ : *On avait déjà autorisé par le passé ce type de possibilité pour des raisons de délai. Les déplacements s'organisent parfois au dernier moment, en fonction d'un certain nombre de rendez-vous, on rééquilibre les choses au conseil suivant.*

Monsieur HUET : *L'objectif n'est pas de faire le procès de qui que ce soit au niveau des frais. Il est évident qu'il faut représenter la ville de Cherbourg partout où il y a des salons nautiques, mais il est peut-être plus facile d'avoir plus en amont une enveloppe. Ce serait bien de prendre l'habitude de mettre dans la délibération la somme réelle des dépenses.*

Monsieur ARRIVÉ : *Sur l'anticipation ça me paraît difficile pour des raisons d'efficacité, sur la somme exacte on vous la donnera au prochain conseil.*

Le conseil adopte.

17h33 Votants : **141**

Pour : **96** Contre : **1** Abstentions : **44** NPPV : **0**

3 – PRISE DE COMPÉTENCE « SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS »

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Face à un constat partagé de pénurie de professionnels de santé pour le territoire du Cotentin, dans le cadre des travaux de préfiguration du Cotentin, les élus ont exprimé une volonté politique forte de confier partiellement au futur EPCI la compétence facultative « Santé et accès aux soins ».

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin au 1^{er} janvier 2018 :

- Des actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé ;
- Des actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention ;
- De la coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire ;
- De l'élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal ;
- De l'élaboration, la mise en place, la signature et la gestion d'un Contrat Local de Santé.

Monsieur ARRIVÉ : *L'agglomération aura donc un rôle de coordination, ce que nos communes faisaient, elles vont continuer à le faire. Notre commune a un certain nombre de projets, d'autres communes avaient engagé un certain nombre d'actions, le rôle de l'agglomération au travers de cette prise de compétence est bien un rôle de coordination, ou de création de nouvelles mesures à l'échelle du territoire communautaire. Ce que la ville de Cherbourg-en-Cotentin faisait, elle va le continuer. Pour ce qui reste d'intérêt communal, Frédéric Bastian continuera à être notre porte-voix mais il le fera désormais avec les autres collègues du Cotentin et au sein de l'agglomération avec Jacques Coquelin qui a reçu cette délégation. Il y a bien une coordination au niveau de l'agglomération, tout en maintenant l'autonomie des communes sur ces choix importants.*

Monsieur LEJAMTEL : *Je profite de cette délibération pour revenir sur le projet de Centre de Santé dont il a été question cette semaine dans la presse. A la fois pour dire que les deux sujets dont vous avez parlé avec Monsieur Bastian, le Pôle de Santé Libéral et le Centre de Santé, sont certes dans une complémentarité d'offre de soins, mais si on évoque cette complémentarité il faut être précis sur la nature. Le projet qui est le plus proche de la collectivité, au sens où la collectivité sera maître d'œuvre, est le Centre de Santé.*

Mais ce n'est pas un Centre de Santé simplement pour les plus démunis, c'est AUSSI un Centre de Santé pour les plus démunis, mais ce n'est pas sa seule fonction. Dans la mesure où il y a eu une communication très précise dans la presse (et c'est une bonne chose) il est important de bien rappeler le périmètre et la fonction de cet outil au service des habitants. C'est un outil qui doit mettre en place des pratiques innovantes par rapport à la pratique professionnelle, des pratiques pluri-professionnelles, des pratiques qui tourneront autour de l'éducation thérapeutique, de la prévention. C'est beaucoup plus qu'un accueil pour les plus démunis, même si cela fait partie du cahier des charges. Il faut bien avoir à l'esprit que ce Centre de Santé c'est à la fois un enjeu en termes de recrutements, de politique de santé, d'implication des usagers,... Ce que sera le pilotage et le fonctionnement de ce Centre de Santé devront être, en tous points, les plus innovants possibles et le plus en prise avec les enjeux sanitaires qui sont ceux de notre collectivité.

Quand on a commencé à parler du Centre de Santé en 2014, il y avait cette idée que le Centre de Santé était dans la continuité des dispensaires, et les dispensaires avaient toute leur raison d'être, mais nous ne sommes plus dans la problématique des dispensaires.

Je tiens à ce que nous soyons très précis sur la définition des Centres de Santé, précisément parce qu'ils sont menacés dans la conception même, par ce qui est en train de se mettre en place dans le gouvernement d'Emmanuel Macron. Il y a une menace sur les Centres de Santé, car on en revient à cette médecine dite « du guichet » et j'en veux pour preuve ce projet d'actes médicaux qui seraient rémunérés en fonction de la pathologie. Plus la pathologie serait importante et plus l'acte médical serait rémunéré. Un certain nombre de choses sont en train de se mettre en œuvre qui sont à l'opposé de ce que doit être une médecine du 21^{ème} siècle, c'est-à-dire une médecine collective, une médecine pour tous, une médecine de la prévention.

Le deuxième point sur ce transfert de compétence au Cotentin, c'est que j'espère vivement que nous soyons en capacité de faire un état des lieux de ce qui est pratiqué dans la zone franche de Cherbourg-en-Cotentin en matière de santé. Il persiste un certain nombre de pratiques dans la zone franche en matière d'accueil des patients qui est inacceptable et notre rôle d'élus ce n'est pas simplement de collecter les témoignages, qui sont de plus en plus nombreux, mais de s'alarmer sur la manière dont la zone franche est devenue une espèce de guichet qui permet de rapporter de l'argent et parfois de soigner de manière lapidaire. J'en veux pour preuve le fait que nous ne parvenons pas, au Collège Les Provinces, à faire que les élèves soient reçus par les ophtalmologistes de la zone franche, ce qui est toujours aussi inacceptable qu'au mois de juin 2017, toujours aussi inacceptable qu'au mois de juin 2016. Quand bien même nous avons réussi à trouver une solution pour qu'un ophtalmologiste à la retraite permette de manière transitoire d'accueillir ces élèves, vous reconnaîtrez que pour les habitants de Cherbourg, avoir des ophtalmologistes en zone franche qui refusent d'accueillir les élèves qui vivent en zone franche, il y a de quoi être plus qu'en colère.

Monsieur ARRIVÉ : *Je suis en partie d'accord avec vos propos. Je voulais simplement les compléter sur le transfert de compétence, j'insiste sur le fait que l'on est bien sur une compétence partielle avec une coordination entre ce qui se faisait sur les territoires et ce que les communes continueront à faire.*

Nous aurons l'occasion de faire tous les trois (avec Frédéric Bastian) un point presse pour présenter la phase finale de ce dossier Centre de Santé et nous communiquerons également sur l'avancée du PSLA.

Le conseil adopte.

17h41 Votants : **145**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

4 – COMPÉTENCE FACULTATIVE « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE » - TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Un pôle d'enseignement supérieur a été conforté sur le Cotentin par les actions de l'ex-CUC et du Syndicat Mixte du Cotentin. Le soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche ayant vocation à être porté au niveau de la communauté d'agglomération, le conseil d'agglomération a adopté une délibération sollicitant le transfert de cette compétence facultative telle que :

- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'Éducation, actions de développement, d'animation et de promotion ;
- Soutien à la vie étudiante.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin au 1^{er} janvier 2018 de la compétence « Enseignement Supérieur et Recherche ».

Monsieur ARRIVÉ : Sur le site universitaire de Cherbourg-en-Cotentin, nous maintenons les effectifs, voire nous les développons légèrement, et nous restons, bien sûr, mobilisés pour que ces effectifs continuent à se développer et à se renforcer. Nous allons entamer, dans les mois qui viennent, un dialogue avec l'université pour essayer de faire venir ici de nouvelles formations dans le cadre des sujets qui intéressent notre territoire en termes de développement, notamment les EMR mais pas seulement.

Madame VARENNE : C'est une intervention par rapport au tableau qui liste les licences envisageables et envisagées. Sur les licences pro notamment, dans le cadre de la gestion des déchets de démantèlement d'environnement nucléaire, on nous parle d'un effectif de 10, et la question qui se pose est : sommes-nous à la hauteur des chantiers de démantèlement à venir sur notre territoire ? Que ce soit du démantèlement nucléaire armé ou nucléaire civil. On aimerait savoir comment le bilan est fait.

Je voudrais aussi profiter de cette délibération pour parler des formations des EMR. Comment on communique ? Peut-être que de votre côté vous êtes interpellé, mais nous, nous sommes souvent interpellés pour savoir comment postuler sur ces nouveaux métiers et où il faut s'adresser pour les formations.

Monsieur ARRIVÉ : Sur l'aspect du démantèlement des activités nucléaires cela fait partie des sujets que nous travaillons avec l'université. Il faut savoir que les groupes industriels ont leurs propres centres de formation, nous avons d'ailleurs été invités ce matin, sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, à l'inauguration du nouveau centre de formation d'AREVA, qui est détenu par une de leurs filiales. Nous avons constaté un magnifique outil qui vient d'être créé, qui va recevoir plusieurs milliers de stagiaires par an. Il y a un travail à faire avec l'université, mais sachez que les industriels ont aussi fait le choix d'être « maîtres et propriétaires » de leurs éléments de formation.

Sur l'autre partie de votre question, sur les EMR, en ce qui concerne l'aspect « pales et hydrolien », les formations devraient commencer dans les mois qui viennent. Sur l'aspect éolien, ce sera mené en lien avec Pôle Emploi, la MEF et l'État. Les modalités seront précisées le moment venu, je parle sous le contrôle de Claudie Launoy, sachant que par le passé la MEF avait déjà organisé un certain nombre de réunions d'information et continuera à le faire dans les semaines et les mois qui viennent. Vous avez vu que les usines ne sont pas tout à fait terminées, un certain nombre de réunions d'information vont être menées par les industriels en lien avec la MEF et Pôle Emploi.

Au centre de formation d'AREVA ils attendent environ 3.000 stagiaires par an. Il y a des formations qui durent entre 1 et plusieurs jours, pour des salariés qui viennent faire une remise à niveau ou des jeunes embauchés qui eux ont une formation plus longue et passent par le centre de formation avant d'intervenir sur site. Ce centre est le centre de formation de tout le Nord Ouest.

Madame VARENNE : Ce centre sera réservé aux salariés d'AREVA ou il y aura un appel pour les jeunes qui veulent se lancer dans ces carrières de démantèlement ?

Monsieur ARRIVÉ : C'est un centre de formation détenu par la filiale de l'industriel, donc cela concerne toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui travaillent dans l'activité du nucléaire ou celles et ceux qui vont travailler dans l'activité. Ce n'est pas un outil qui dépend de l'éducation nationale.

Le conseil adopte.

17h46 Votants : **147**

Pour : **146** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

5 – COLLÈGE RAYMOND LE CORRE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Lors de sa séance du 4 avril 2017, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein des conseils d'administration des collèges et lycées.

Suite à une erreur matérielle, le Conseil Municipal a confirmé la désignation de Monsieur Patrick TESSON (titulaire) et de Madame Isabelle MARIVAUX (suppléante) pour siéger au conseil d'administration du collège Raymond le Corre.

Le conseil adopte.

17h49 Votants : **147**

Pour : **115** Contre : **0** Abstentions : **31** NPPV : **1**

6 – ÉLABORATION D'UN PROJET STRATÉGIQUE DE TERRITOIRE – AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

En 2014, le conseil de la communauté urbaine avait validé la démarche pour la mise en œuvre d'un projet stratégique de territoire en deux temps :

- Une phase diagnostic, de type stratégique,
- Une phase d'élaboration du projet stratégique de territoire s'appuyant sur la base du diagnostic réalisé.

La mise en œuvre de la commune nouvelle est venue retarder l'exécution de ce marché et le conseil municipal avait autorisé un premier avenant prolongeant le délai jusqu'en juin 2017. Cependant, la présentation de ce projet étant programmée en octobre prochain, il est nécessaire de prolonger la mission du partenaire jusqu'à cette date.

Le Conseil Municipal a donc adopté la passation d'un avenant au marché et a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.

Le conseil adopte.

17h54 Votants : **148**

Pour : **145** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

7 – APPEL À PROJET DE MANCHE NUMÉRIQUE

Rapporteur : Monsieur HÉBERT

Le Syndicat Mixte de Manche Numérique soutient depuis 2006 les Établissements Publics Numériques du département de la Manche qui participent au développement des nouveaux usages numériques auprès de la population. Chaque année Manche Numérique lance un appel à projet à des EPN et pour l'année 2017 le thème est : pour une médiation numérique inclusive et innovante.

Le collectif des animateurs EPN propose l'achat de matériel de couture numérique. Il s'agit d'équiper la collectivité de deux modules de couture et broderie composés chacun d'une machine à coudre, d'une surjeteuse, d'une brodeuse ainsi que tout le nécessaire à la bonne réalisation d'ateliers ou de projets. La consultation des partenaires et des différents EPN de Cherbourg-en-Cotentin a permis de mettre en lumière la possibilité d'exploiter la couture et la broderie d'un point de vue numérique.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 30.259 € dont 7.859 € de matériels, 1.800 € de prestations et 20.600 € en ressources humaines.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet 2017 de Manche Numérique.

Le conseil adopte.

17h57 Votants : **148**

Pour : **147** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

8 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) CITÉ DE LA MER

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

La Chambre Régionale des Comptes de Normandie a transmis le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la SEML Cité de la Mer pour les années 2010 et suivantes. Ces observations qui ont été arrêtées par la chambre lors de sa séance du 6 avril 2017 ont été notifiées au Président de la SEML.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, a pris acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la SEML Cité de la Mer pour les années 2010 et suivantes.

Monsieur LEJAMTEL : *J'aimerais savoir ce que pense le Sénateur ou le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur PNA. J'ai posé la question en conseil d'agglomération et la réponse m'a laissé sur ma faim. Est-ce que le rapport sur la gestion par PNA, tel que décrit par la Chambre Régionale des Comptes, a simplement vocation à être un rapport estival qui va finir dans un tiroir ?*

Est-ce que le fait que j'insiste, en tant qu'élu, m'expose à ce que vous me disiez, que je suis un procureur, comme au sujet de la discussion sur l'Australie au mois de décembre ? Ai-je raison d'insister sur le fait que moi, en tant qu'élu, cela me pose un problème de voir que la Chambre Régionale des Comptes dresse un réquisitoire rigoureux et sévère de la gestion de PNA ? Cela n'appelle pas quelques remarques ?

Monsieur HOULLEGATTE : *Le rôle des Chambres Régionales des Comptes est d'alerter les collectivités sur les risques qu'elles prennent, et notamment les risques financiers. Il y a eu sur les Énergies Marines Renouvelables, et notamment les terre-pleins, une prise de risque de la part de PNA et des collectivités, puisque des fonds conséquents ont été mobilisés pour financer les terre-pleins, qui ont vocation à accueillir des activités économiques. Ces activités économiques arrivent au fur et à mesure, et c'est vrai que PNA avait peut-être anticipé des retours sur investissements, par le biais d'amodiations, de locations de terrains, etc... La Chambre Régionale des Comptes, de façon tout à fait naturelle, alerte les collectivités sur le risque financier qui a été pris. C'est un risque qui n'a pas été pris de façon inconsidérée mais de façon calculée, en faisant preuve de volontarisme économique. C'est ça aussi le rôle des collectivités, lorsque parfois l'investissement privé fait défaut, il faut que les collectivités prennent leurs responsabilités. Dans cette affaire elles l'ont fait de façon collective, pour investir sur des terre-pleins. Il est vrai que cela aurait été une opération capitalistique pure, elle ne se serait jamais faite. Voilà ce que j'ai à répondre sur la gestion de PNA.*

Monsieur LEJAMTEL : *Ce que vous venez de dire je le partage. Le fait qu'il y ait eu des investissements des collectivités pour les aménagements portuaires et que la Chambre Régionale des Comptes parle de risque, on est dans le dialogue de gestion ordinaire. Mon propos est davantage sur le fait que la Chambre Régionale des Comptes parle d'une forme de socialisation des pertes et de privatisation des profits. Entre 2010 et 2014 il y a quand même eu beaucoup d'argent de mis pour que l'équilibre soit fait dans les comptes et ce que dit la Chambre Régionale des Comptes est que dans le cadre d'une DSP, en règle générale, ce genre de mise à l'équilibre se fait sur un délai plus long. A partir du moment où il y a eu une reprise de la part de PNA des activités de la partie Est du port de Cherbourg, les bénéfices par rapport à la partie Ouest sont rapidement revenus, pas forcément en raison d'une augmentation d'activité de la partie Ouest, mais aussi pour des raisons de transfert de personnel, c'est indiqué dans le rapport. Ce qui me pose le plus question ce sont les pénalités de 900.000 €. Est-ce que cela passe en pertes et profits pour les collectivités ? Elles ont quand même mis de l'argent pendant trois ans pour que l'équilibre soit fait.*

Monsieur ARRIVÉ : *Je vous propose que l'on revienne à la Cité de la Mer. En ce qui concerne PNA, ce rapport sera présenté au prochain conseil d'administration de PNA et nous aurons l'occasion d'en reparler lorsqu'il sera officiellement présenté.*

Je voudrais remercier Bernard Cauvin et toute son équipe pour le travail qui est le leur. Vous connaissez l'importance de la Cité de la Mer pour Cherbourg-en-Cotentin, vous connaissez aussi les moyens que Cherbourg-en-Cotentin y met, ce ne sont pas de petites sommes. Il y a la volonté d'en faire un centre européen, mais vous connaissez aussi ces objectifs. L'été a été plutôt bon, cette année 2017 sera une belle année pour la Cité de la Mer en termes de fréquentation.

Le conseil adopte.

18h11 Votants : **148**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **18** NPPV : **3** (dont M. Cauvin ne prend pas part au vote)

9 – CRÉATION D'UN CONSEIL DE CRÈCHE AU MULTI ACCUEIL JEAN LEVALLOIS

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Afin d'impliquer davantage les familles dans le fonctionnement du multi accueil, il est préconisé de créer un conseil de crèche à compter du 1^{er} octobre 2017. Le conseil de crèche est une instance consultative, un espace de dialogue et d'information entre les usagers, les élus et le personnel qui a pour but d'associer plus étroitement les parents à la vie de la crèche et de mieux répondre à la demande des familles.

Il serait composé de l'éluée chargée de la Petite enfance de Cherbourg-Octeville, de la Directrice Petite Enfance de Cherbourg-Octeville, de la directrice du multi-accueil, de trois parents élus et de deux représentants du personnel.

Le Conseil Municipal a décidé de créer un conseil de crèche au multi accueil Jean Levallois, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Madame TIFFREAU : *Est-ce que ces conseils existent dans toutes les crèches de la commune ?*

Madame JOZEAU-MARIGNÉ : *C'est la première fois qu'un conseil de crèche est mis en place sur Cherbourg-Octeville mais nous avons l'intention d'étendre ce dispositif aux autres structures d'accueil de jeunes enfants.*

Monsieur HÉBERT : La question a été posée hier en commission 5 et la réponse est qu'il n'y a que sur cette crèche à Cherbourg-Octeville, également sur les deux crèches à Equeurdreville-Hainneville mais pas ailleurs, pour l'instant.

Monsieur ARRIVÉ : Cela fera partie d'une éventuelle extension si le projet est concluant.

Le conseil adopte.

18h13 Votants : **148**

Pour : **144** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

10 – RÉHABILITATION ET RÉORGANISATION DE L'ESPACE DE CONVIVIALITÉ PIERRE MONTÉCOT À CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

La salle Pierre Montécot, d'une dimension d'environ 400 m² utiles, est implantée dans le quartier du vieil Octeville et aux abords immédiats du quartier prioritaire des Provinces/Amont Quentin, dont elle constitue un lieu de sociabilité important. Elle est utilisée par les particuliers, les associations ainsi que les partenaires et services municipaux. Son usage intensif, avec une centaine de mises à disposition annuelles, en fait un important outil d'animation et de développement social au sein de la commune.

Toutefois, cette salle construite à la fin des années 80 présente des désordres de plus en plus importants, liés pour l'essentiel à sa vétusté. La réfection de cet espace de convivialité, indispensable à la vie du quartier et de ses abords doit être l'occasion de repenser sa fonctionnalité et s'inscrire plus globalement dans une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique, particulièrement thermique, d'un bâtiment très énergivore du fait de sa conception.

Le coût total des travaux est estimé à 610.000 € HT, intégrant également les coûts de dépose de l'amiante pour cette opération menée en maîtrise d'œuvre interne. Ils pourraient être réalisés à compter de novembre 2017 pour une durée estimée de treize à quatorze mois, de façon à restituer l'usage aux habitants en janvier 2019.

Le conseil municipal est invité à approuver le programme de réhabilitation et réorganisation de l'espace de convivialité Pierre Montécot et son enveloppe financière et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges.

Le conseil adopte.

18h17 Votants : **148**

Pour : **144** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

11 – TOURNOI DE JEUX VIDÉO ET ATTRIBUTION DE LOTS

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

L'équipe usages numériques au sein du département jeunesse de la direction de territoire de Cherbourg-Octeville organise, en partenariat avec les structures jeunesse, l'association Gamepads et le magasin Micromania, un tournoi de jeux vidéo à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. Chaque structure participante organise des temps « jeux vidéo » sur l'ensemble de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Sur chacune de ces journées, la structure accueillante proposera des mini tournois, des démonstrations, une présentation de ses activités et/ou ateliers et devra organiser une étape de qualification d'un tournoi FIFA 2017.

Le tournoi représentera le fil rouge de ce projet, avec en point d'orgue une finale qui aura lieu au Quasar le 21 octobre 2017. Au vu du nombre de matchs nécessaires pour arriver à la victoire finale, il a été envisagé que les finalistes soient récompensés par des lots.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à ordonnancer une dépense pour l'achat des lots et leur distribution aux finalistes du tournoi le 21 octobre 2017 au Quasar.

Le conseil adopte.

18h20 Votants : **148**

Pour : **143** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

12 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA SARL MONCHERBOURG EXPLOITANT LE CINÉMA MÉGA CGR DE CHERBOURG-OCTEVILLE ET LA SAS OBJECTIF CINÉMASCOPE ODÉON

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Pour la 21^{ème} année le Passeport Jeunes, dispositif qui vise à optimiser l'accès aux loisirs pour les 11/25 ans est renouvelé.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la SARL Moncherbourg exploitant du cinéma :

- Méga CGR de Cherbourg à compter du 9 septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018 pour la vente de tickets cinéma au tarif de 5,20 € l'unité
- SAS cinémascope Odéon à compter du 9 septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018 pour la vente de tickets cinéma et festivals au tarif de 5,20 € l'unité et films documentaires au tarif de 8,00 €.

Monsieur BROQUAIRE : *Peut-on connaître le montant des dépenses à engager ainsi que celles de 2016 ?*

Monsieur HOULLEGATTE : *On vous communiquera la réponse par écrit, mais l'autorisation maximum de dépenses est de 2.000 places pour le CGR (à 5,20 €), cela fait un peu plus de 10.000 €. Sachant que l'on ne vend pas les 2.000 passeports jeunes et il arrive aussi (mais c'est assez rare pour les places de cinéma) que des personnes achètent le passeport mais ne bénéficient pas de tous les avantages. Nous vous communiquerons le bilan par écrit.*

Le conseil adopte.

18h24 Votants : **148**

Pour : **143** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

13 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA CLASSE RELAIS RATTACHÉE AU COLLÈGE RAYMOND LE CORRE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

La classe relais, rattachée au collège Raymond le Corre, est un dispositif de l'Éducation Nationale qui vise à lutter contre le décrochage scolaire. Cette classe relais a souhaité faire intervenir l'éducateur sportif de la Direction des Politiques Éducatives Jeunesse et Vie des quartiers de la direction de territoire de Cherbourg-Octeville, pour mener un cycle sportif dans la salle d'arts martiaux du gymnase Baquesne 2.

Ce partenariat, mené à titre gracieux, a pour objectif de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive des jeunes de la classe relais sous la forme d'ateliers sportifs divers.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Raymond le Corre afin de mettre en place à titre gracieux des ateliers sportifs le jeudi de 14 h à 16h30 dans la salle d'arts martiaux du gymnase Baquesne 2 pour les élèves de la classe relais, pour la période allant du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018.

Le conseil adopte.

18h25 Votants : **148**

Pour : **142** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

14 – PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS SUBVENTIONNÉES DE LA MAISON POUR TOUS LÉO LAGRANGE ET DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Dans le cadre d'une démarche de partenariat avec les associations, la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, considérant les besoins en matière de prévention, d'animation, d'inclusion sociale et professionnelle et de citoyenneté, a souhaité accompagner la réalisation des projets associatifs avec les jeunes.

La convention d'objectifs signée entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Maison Pour Tous Léo Lagrange, d'une part, et la Maison des Jeunes et de la Culture, d'autre part, le 23 décembre 2015, précise les modalités de partenariat existantes entre les deux parties pour la mise en œuvre de ces projets avec les jeunes du territoire de Cherbourg-Octeville. Cette convention pluriannuelle a été signée pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et prévoit la communication chaque année d'un bilan qualitatif et quantitatif des activités ayant justifié le soutien particulier apporté par la collectivité. C'est ainsi l'occasion de s'assurer de la pertinence des actions engagées et de leur conformité avec les objectifs poursuivis dans le cadre de ce partenariat.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du bilan des activités des deux associations jeunesse sur le territoire de Cherbourg-Octeville.

Le conseil adopte.

18h28 Votants : **148**

Pour : **145** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

15 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES – NOUVEL AVENANT PROPOSÉ POUR L'ÉCOLE JEANNE D'ARC – MODIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION N° 2017-018 DU 1^{ER} FÉVRIER 2017

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Par délibération du 1^{er} février 2017, le Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin s'est prononcé sur la fin de prise en charge du forfait communal pour les maternels des écoles Saint Joseph et Jeanne d'Arc. Cette fin de prise en charge a pris effet au 1^{er} janvier 2017 pour Saint Joseph.

La situation de l'école Jeanne d'Arc, dont les effectifs sont moindres, étant différente le Conseil Municipal s'est prononcé sur une dégressivité de la participation communale sur 3 exercices budgétaires.

Toutefois, le Président de l'OGEC a fait remarquer que les exercices comptables sont élaborés par année scolaire et non par année civile. Aussi, il est proposé de mettre en place une dégressivité à compter du 1^{er} jour de l'année scolaire 2017-2018 et non plus au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature de l'avenant avec l'OGEC de l'école Jeanne d'Arc modifiant le versement du forfait communal de participation aux frais de fonctionnement.

Le conseil adopte.

18h32 Votants : **148**

Pour : **131** Contre : **4** Abstentions : **13** NPPV : **0**

16 – SOCIÉTÉ LAV'AUTO BIO – REMBOURSEMENT DE FACTURES D'ÉNERGIE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

La société Lav'auto Bio a occupé un local à l'espace d'activité Amont Quentin jusqu'au 31 mars 2016 et elle avait souscrit un contrat d'électricité et de gaz auprès d'EDF Entreprises.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin aurait dû reprendre ces contrats au 1^{er} avril mais un défaut de communication a empêché l'activation correcte de cette reprise. En conséquence, la société Lav'auto Bio a payé des factures d'électricité et de gaz pendant 4 mois après sa sortie des lieux.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder au remboursement de 226,02 € en faveur de la société Lav'auto Bio.

Le conseil adopte.

18h33 Votants : **148**

Pour : **143** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

17 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU « SPORT VACANCES » - ÉTÉ 2017

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

L'action « Sports vacances » est proposée gratuitement aux enfants de 6 à 18 ans durant les petites et grandes vacances, à l'exception des vacances de Noël. Les activités sont encadrées par des éducateurs municipaux ainsi que par des associations sportives.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations participant au « Sport vacances » été 2017, à savoir : Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin (2.304 €), Cherbourg Club Aviron de Mer (160 €), We Run Cuc (160 €), Angéleiros Do Mar (120 €), Club Gymnique Cherbourgeois (40 €), Association Sportive du Golf de Cherbourg (160 €), ASC Athlétisme (120 €), Nord Cotentin Hockey plus (80 €), ASAM (280 €) et l'Étrier Cherbourgeois (3.024 €).

Le conseil adopte.

18h35 Votants : **148**

Pour : **147** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

18 – LUDOTHÈQUE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Afin d'améliorer les conditions d'accès de tous les utilisateurs à la ludothèque, de faciliter les prêts et les temps d'accueil des familles, il est proposé d'élargir les horaires d'ouverture au public pendant les petites vacances scolaires, vacances d'été et le samedi matin.

De plus, afin de ne pas modifier le règlement intérieur à chaque mise à jour des tarifs, il est proposé de les retirer de l'article 4 et de les revaloriser par décision.

Le Conseil Municipal est invité à valider le nouveau règlement intérieur de la ludothèque pour une application au 1^{er} septembre 2017 et à abrogé le précédent.

Le conseil adopte.

18h35 Votants : **148**

Pour : **144** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

19 – MÉCÉNAT CULTUREL AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Dans le cadre de sa démarche de mécénat culturel, le Crédit Agricole de Tourlaville soutient financièrement depuis de nombreuses années certaines des actions culturelles organisées par la commune déléguée de Tourlaville.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le partenariat avec le Crédit Agricole dans le cadre d'un mécénat culturel et à autoriser Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à signer la convention déterminant les conditions et modalités de l'action de mécénat 2017.

Le conseil adopte.

18h36 Votants : **148**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

20 – DÉNOMINATION D'UNE VOIE RUE DU FORT DES FLAMANDS

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Afin de dénommer la voirie qui desservira la future usine de pales éoliennes, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition suivante : rue du Fort des Flamands.

Le conseil adopte.

18h37 Votants : **148**

Pour : **142** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

**21 – MISE EN VENTE D'UN TERRAIN À BÂTIR RUE PIERRE GUÉROULT – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE –
MODIFICATION DU PRIX DE VENTE**

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le Conseil Municipal s'est prononcé en mai 2017 sur la vente d'une parcelle située sur le territoire de la commune déléguée de La Glacerie, rue Pierre Guéroult. Il était prévu de détacher 665 m² de celle-ci et de la vendre 56.000 €.

Après passage du géomètre expert, il s'avère que le terrain à bâtir détaché est d'une superficie de 813 m² et la nouvelle estimation des domaines est de 65.000 €.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver la mise en vente de ce terrain, à autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente ce bien et à signer tout mandat de vente non exhaustif et à accepter la prise en charge par la commune des frais de géomètre. L'intégralité des frais d'acte notarié et de viabilisation restant par ailleurs à la charge de l'acquéreur.

Le conseil adopte.

18h39 Votants : **148**

Pour : **146** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

**22 – PARC D'ACTIVITÉS DES FOURCHES – VENTES AU PROFIT DE L'AGGLOMÉRATION « LE COTENTIN » - COMMUNE
DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

***Monsieur ARRIVÉ** : J'en profite pour vous dire que cette zone des Fourches est bientôt pleine (à 80 %) et vous avez vu un certain nombre de bâtiments en cours de construction. Nous allons travailler dans les mois qui viennent sur les projets d'extension de nos ZAC, il faut aussi préparer l'avenir, si on veut faire venir des entreprises, encore faut-il avoir des terrains à mettre à disposition.*

Désormais compétente en matière d'activités économiques, la Communauté d'agglomération « Le Cotentin » a été sollicitée par deux sociétés, pour l'acquisition de parcelles sur la zone d'activités des Fourches à savoir :

- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) pour l'acquisition des parcelles pour une superficie totale de 379 m²,
- EKST Grimesnil, représentée par M. POUTAS Eric, pour l'acquisition des parcelles d'une superficie totale de 3 782 m² afin d'y implanter la carrosserie POUTAS.

Cependant, la cession de l'ensemble des immeubles appartenant à la commune de Cherbourg-en-Cotentin et relevant des compétences propres de l'agglomération n'ayant pas encore été régularisée, ces immeubles appartiennent à la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser l'aliénation des parcelles situées dans la zone des Fourches au profit de la communauté d'agglomération « Le Cotentin » moyennant le prix de 15,24 € HT/m²,
- autoriser l'UDAF et EKST Grimesnil, à déposer toute autorisation administrative nécessaire à l'opération, dès avant la régularisation de l'acte authentique de vente,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente, et tout avant-contrat relatif à ces ventes au profit de la communauté d'agglomération « Le Cotentin »

La recette sera inscrite au budget principal.

Le conseil adopte.

18h42 Votants : **148**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

23 – VENTE DE VÉHICULES, ENGINES ET MATÉRIELS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules et engins ou suite à une évolution des besoins des services, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite se séparer d'un certain nombre de biens.

La vente aux enchères publiques de ces biens sera confiée à Maître BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge de la collectivité et s'élèvent à 12 % HT prélevés sur le produit de la vente.

Le conseil municipal est invité à autoriser la vente de ces biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié et à autoriser Monsieur le Maire à signer la réquisition de vente ainsi qu'à encaisser le produit de la vente.

Le conseil adopte.

18h43 Votants : **148**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

24 – MULTI ACCUEIL CAMOMILLE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le règlement définit les modalités et conditions d'admission et de départ des enfants, le mode de calcul des tarifs, les modalités de l'intervention du pédiatre, l'accueil des enfants malades, l'administration éventuelle d'un traitement médical et la participation des parents à la vie de la crèche. Il prend également en compte les situations familiales particulières en précisant les conditions de maintien de l'enfant en crèche.

Prenant en compte les problèmes récurrents rencontrés dans le cadre de la gestion de la structure depuis la mise en place dudit règlement, il est proposé d'apporter plusieurs modifications.

Le conseil municipal est invité à prendre les modifications présentées et à adopter le nouveau règlement de fonctionnement.

Ce dernier sera applicable au 1^{er} octobre 2017. Les autres termes du règlement intérieur demeurent inchangés.

Le conseil adopte.

18h45 Votants : **148**

Pour : **148** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

25 – MULTI ACCUEIL CAMOMILLE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIAL PRÉCOCE (CAMSP)

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le 8 octobre 2016, une convention de partenariat et d'accompagnement était passée entre la ville de La Glacerie et le Pôle Ressources Handicap de l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public. Le 26 avril 2016, l'accueil des enfants en situation de handicap au sein du multi-accueil de Camomille se trouvait officialisé par la signature d'une convention entre Cherbourg-en-Cotentin et la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche.

Ce partenariat vise à adapter et à poursuivre un accompagnement global et cohérent à l'égard des enfants et de leurs familles. C'est ainsi que l'accord des parents est toujours requis. Aucune participation financière ne sera demandée aux associations signataires.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention de partenariat « Réseau DONC » (Dépistage Obésité Nord-Cotentin) avec l'association Départementale des CMPP-CAMSP de la Manche qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le conseil adopte.

18h46 Votants : **148**

Pour : **146** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

**26 – CENTRE SOCIOCULTUREL LA MOSAÏQUE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE - FESTIVAL « BOUGE DE L'ART »
APPEL À PROJETS « ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE » SDEPAA 2015/2020**

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil départemental de la Manche a décidé la mise en place du Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur (SDEPPA) pour la période 2015/2020.

C'est ainsi que le centre socioculturel La Mosaïque, implanté sur la commune déléguée de La Glacerie, au titre de l'année scolaire 2017/2018, souhaite privilégier son action autour de la découverte de l'opéra et plus particulièrement en s'appuyant sur les œuvres de Julien Joubert et les compétences de la compagnie « La musique de Léonie ».

Cette action dont le coût prévisionnel s'élève à 15 830 € se clôturera le 22 mai 2018 par deux représentations. Le conseil départemental apporte son soutien financier avec une aide plafonnée à 3 000 € maximum par projet et par an, ne pouvant excéder 50 % du coût global du projet.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter près de Monsieur le Président du conseil départemental au titre du SDEPAA 2015/2020, la subvention la plus large ainsi que près de la direction régionale des affaires culturelles de Normandie.

Le conseil adopte.

18h47 Votants : **148**

Pour : **144** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

27 – DÉNOMINATION DU PARVIS DE LA MAISON DES ARTS - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

La commune est chargée de gérer ses propres voiries et leurs abords. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de procéder à la dénomination du parvis de la Maison des Arts à La Glacerie. La commune déléguée de La Glacerie propose le nom de Lucy Rachel Ludivine Hautot, grande sculptrice française, née à Fermanville en 1882 et décédée à Tunis en 1935.

Le conseil municipal est invité à :

- dénommer le parvis de la Maison des Arts de La Glacerie « Parvis Rachel Hautot »
- faire le nécessaire pour diffuser l'information le plus largement possible.

Le conseil adopte.

18h49 Votants : **148**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

28 – SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAUX. CENTRE PIERRE GUÉROULT. COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

M. ANADON et Mme COLIN, demeurant 3, allée des Pommiers à Querqueville ont récemment fait l'acquisition d'une maison et d'un cellier situés sur Equeurdreville-Hainneville, 32 rue de la Paix.

Ladite maison est actuellement équipée d'un assainissement individuel et, en vue de mettre aux normes leurs installations sanitaires, les propriétaires doivent raccorder leur immeuble au réseau d'assainissement collectif.

Cependant, leur parcelle n'étant pas en bordure de rue, M. ANADON et Mme COLIN sollicitent la collectivité afin d'obtenir une servitude de passage de leurs réseaux sur la parcelle cadastrée 173 BT n° 228, appartenant à la commune de Cherbourg-en-Cotentin et terrain d'assiette du centre Pierre Guérault.

A toutes fins utiles, il est précisé que cette création a reçu un avis favorable de la direction du cycle de l'eau ainsi que de la direction Bâtiments de la collectivité.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter de créer, à titre réel et perpétuel, une servitude de passage de réseaux en tréfonds, afin de grever la parcelle cadastrée section 173 BT n° 228 au profit des parcelles cadastrées section 173 BT n° 459 et 314, qui deviendront fonds dominants, avec entrée en jouissance de cette servitude le 1^{er} janvier 2018,
- autoriser la création de cette servitude de passage de canalisation sans indemnité pécuniaire, tous frais d'acte étant par ailleurs à la charge du propriétaire des fonds dominants,
- décider que les modalités d'entretien de ces réseaux demeureront à la charge exclusive du propriétaire des fonds dominants, qui devra par ailleurs remettre en état, après travaux d'implantation de leurs canalisations, la parcelle cadastrée 173 BT n° 228,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique.

Le conseil adopte.

18h50 Votants : **148**

Pour : **145** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

29 – SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAUX - CENTRE PIERRE GUÉROULT - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

M. FARAMUS et Mlle JOSSET demeurant 16bis rue Paul Talluau à Cherbourg-Octeville ont récemment fait l'acquisition d'un atelier sur Equeurdreville-Hainneville 32, rue de la Paix. Il s'agit d'un atelier qu'ils souhaitent transformer en maison à usage d'habitation. Pour cela, il est nécessaire de raccorder cet immeuble au réseau d'assainissement collectif et de l'alimenter en eau.

Cependant, leur parcelle n'étant pas en bordure de rue, M. FARAMUS et Mlle JOSSET sollicitent la collectivité afin d'obtenir une servitude de passage de leurs réseaux sur la parcelle cadastrée 173 BT n° 228, appartenant à la commune de Cherbourg-en-Cotentin et terrain d'assiette du centre Pierre Guérault.

A toutes fins utiles, il est précisé que cette création a reçu un avis favorable de la direction du cycle de l'eau ainsi que de la direction des bâtiments de la collectivité.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter de créer, à titre réel et perpétuel, une servitude de passage de réseaux en tréfonds, afin de grever la parcelle cadastrée 173 BT n° 228 au profit de la parcelle cadastrée section 173 BT n° 459 qui deviendra fonds dominant, avec entrée en jouissance de cette servitude le 1^{er} janvier 2018,
- autoriser la création de cette servitude sans indemnité pécuniaire, tous frais d'acte à la charge du propriétaire du fonds dominant,
- décider que les modalités d'entretien de ces réseaux demeureront à la charge exclusive du propriétaire du fonds dominant, qui devra remettre en état, après travaux d'implantation de leurs canalisations, la parcelle cadastrée 173 BT n° 228,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique.

Le conseil adopte.

18h51 Votants : **148**

Pour : **144** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

30 – ACQUISITION D'UN TERRAIN À TITRE GRATUIT - LOTISSEMENT DE LA MOTTERIE - CRÉATION D'UNE VOIE DOUCE COMMUNAUTÉ DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

La société MATIALPA, lotisseur du lotissement La Motterie à La Glacerie est actuellement propriétaire d'une parcelle cadastrée 203 AK N° 432 classé en espaces verts. L'acquisition de cette parcelle est réalisée en vue de la création d'une voie douce entre la rue Michel Petrucciani et le secteur de la Motterie. Cet aménagement contribuera à la réalisation de l'itinéraire cyclable allant de La Glacerie au château des Ravalet.

La société est favorable à la cession de cette parcelle à titre gratuit au profit de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est invité à :

- autoriser l'acquisition à titre gratuit de la parcelle 203 AK n° 432
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique d'acquisition,

Les frais inhérents à la vente seront imputé au budget principal.

Le conseil adopte.

18h53 Votants : **148**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

31 – RÉTROCESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE DE LA POLLE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE.

Rapporteur : Monsieur LINCHEAU

Afin de mener à bien son projet de construction d'une résidence services seniors sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, rue de la Polle, la Société SCI RSS, titulaire d'un permis de construire en date du 16 décembre 2014, sollicite la collectivité en vue d'obtenir son accord sur la rétrocession d'une bande de terrain rue de la Polle d'une superficie d'environ de 85 m2. Cette bande permettrait un alignement et un élargissement du trottoir rue de la Polle.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter, à titre gratuit, l'acquisition de cette bande de terrain,
- soumettre cette acceptation à la condition suspensive de démolition du bâtiment actuellement existant sur l'emprise foncière à acquérir,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique.

Le conseil adopte.

18h56 Votants : **148**

Pour : **141** Contre : **1** Abstentions : **6** NPPV : **0**

32 – SERVITUDES DE PASSAGES AU PROFIT D'ENEDIS SUR LE TERRITOIRE DE LA CEC

Rapporteur : Monsieur LINCHEAU

La société ENEDIS (anciennement ERDF) envisage l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur les communes de Cherbourg-Octeville, Tourlaville, Equeurdreville-Hainneville et Querqueville. La société ENEDIS a sollicité la collectivité pour réaliser les travaux nécessaires sur les parcelles concernées.

Une convention de servitude doit être régularisée entre la société ENEDIS et la commune déléguée pour autoriser la constitution de ces droits réels.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la signature des conventions situées sur les communes déléguées concernées,
- accorder cette servitude sans indemnité et à titre gratuit,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Les frais inhérents à l'acte seront à la charge de la société ENEDIS.

Le conseil adopte.

18h57 Votants : **148**

Pour : **143** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

33 – RÉSERVES FONCIÈRES - RENOUVELLEMENT DES COMMODATS

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a acquis divers terrains en nature agricole, en vue de réaliser des réserves foncières, rue du Loup Pendu, la Lande Praiterie et la zone de Bénécère. Afin d'éviter les frais d'entretien de ces espaces, il est proposé des commodats d'une durée d'un an et ce à titre gratuit en échange de l'entretien du terrain aux personnes ci-dessous :

NOM	Lieu-dit	Commune déléguée	Section cadastrale	Numéro	Surface
Mr MESNIL Michel	Loup Pendu	Chg-Oct	383AW	255	1090 m ²
			383AW	6	4960 m ²
Mr GAUMAIN Bernard	Loup Pendu	Chg-Oct	383AW	184	5175 m ²
			383AW	185	11 m ²
Mr MOUCEL Dominique	Loup Pendu	Chg-Oct	383AW	4	17 90 m ²
			383AW	5	67 50 m ²
Mr LEBAILLY Patrick	Lande Praiterie	Chg-Oct	383AX	447	7646 m ²
				448	
Mr BOUGUENNEC	Le Loup Pendu	Chg-Oct	383AW	326	926 m ²
Mme ESTACE	Bénécère	Eq-Hlle	173AX	66	6 518 m ²
Mr LAJOIE Yves	Bénécère	Eq-Hlle	173AX	124	925 m ²

Le conseil municipal est invité à Monsieur le Maire à signer les commodats proposés jusqu'au 31 décembre 2018.

Le conseil adopte.

19h27 Votants : **146**

Pour : **142** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

34 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION "SOLIDARITÉS LA GLACERIE" - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU-

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la ville de Querqueville et les Francas de la Manche le 28 février 2014, arrive à son terme le 31 août 2017.

Une nouvelle convention doit être conclue avec les Francas de la Manche pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 pour assurer l'organisation et l'animation des accueils péri et extrascolaires maternels et élémentaires sur la commune déléguée de Querqueville et permettre à terme la passation d'un marché unique pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs avec les Francas de la Manche.

Le conseil adopte.

19h02 Votants : **148**

Pour : **142** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

35 – CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (CLSH) - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)

Rapporteur : Monsieur MAGHE

La commune déléguée de Tourlaville gère actuellement deux centres de loisirs sans hébergement (CLSH) :

- le CLSH Léon Blum (3-6 ans)
- le CLSH du bas des Traines (7-16 ans) situé sur la commune déléguée de La Glacière

Ce dernier occupe des locaux vieillissants et devenus inadaptés aux besoins fonctionnels et pédagogiques. Il y avait urgence à proposer un nouveau site. La commune a acquis en 2013, une ex-coopérative légumière et celle-ci s'avère trop vétuste, il n'est donc pas envisageable de la réhabiliter. La commune a décidé de créer un nouvel équipement.

Un avis d'appel public a été lancé en avril 2016 fixant l'enveloppe budgétaire des travaux à 1 615 M€ HT. A l'issue de la procédure de concours restreint, le jury a déclaré lauréat l'équipe composée autour des architectes associés Thomas BERNARD et Céline LEPOURRY-BERNARD. Le marché de maîtrise a été notifié en avril 2017.

Les clauses du marché de maîtrise d'œuvre prévoient que le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre est arrêté par avenant à l'issue de la phase APD. Il convient donc de conclure un avenant au marché pour fixer le forfait définitif de rémunération prenant en compte l'évolution du coût des travaux.

Concernant la procédure de consultation des entreprises pour la passation des marchés de travaux, il est proposé de retenir la procédure adaptée comme l'autorise la réglementation européenne pour des travaux inférieurs au seuil de procédure formalisée soit 5 225 000 € HT.

Cette procédure donnera la possibilité d'ouvrir la négociation avec les trois meilleures offres de chaque lot et permettra d'optimiser le résultat de la consultation.

Le conseil municipal est invité à :

- valider l'APD pour la construction du centre de loisirs sans hébergement sur la commune déléguée de Tourlaville,
- autoriser la passation de l'avenant n° 1 à la maîtrise d'œuvre
- autoriser la poursuite de l'opération par la consultation des entreprises en procédure adaptée,
- autoriser la signature des marchés, au terme de la consultation
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite des seuils européens de 5 225 000 € HT pour cette opération,
- autoriser la poursuite de l'opération pour la réalisation des travaux,

Le conseil adopte.

19h09 Votants : **147**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

36 – CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET MADAME CAILLOT

Rapporteur : Madame GODEFROY

Le 5 janvier 2016, Mme Caillot a déposé une demande de déclaration préalable relative à l'extension d'une maison d'habitation par la construction d'un garage 35 rue Aristide Briand à Cherbourg-Octeville.

L'arrêté du 3 Mars 2016 AR_2016_0780_CC a émis un avis favorable avec des observations à savoir :

« le panneau indicateur situé sur le trottoir devra être déplacé, à charge du demandeur et il conviendra de demander un état des lieux avant le démarrage des travaux ».

Un devis a été envoyé à Mme Caillot d'un montant de 567,62 € auquel s'ajoutent les frais généraux et de contrôle s'élevant à 113,52 € soit un montant total des travaux de 681,14 €.

Or, le forfait de détection de matériaux amiantés d'un montant de 168 € avait été réalisé préalablement à la proposition de devis à Mme Caillot.

Le conseil municipal est invité à

- conclure un protocole transactionnel avec Mme Caillot
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

Le conseil adopte.

19h13 Votants : **147**

Pour : **143** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

37 – TERRAIN SIS LIEU-DIT LA PERRUQUE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE - PROJET PROXIMA - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LE GROUPE ASTRONOMIQUE DE QUERQUEVILLE

Rapporteur : Madame GODEFROY

L'association « le groupe astronomique de Querqueville » souhaite réaliser le projet Proxima dont les objectifs sont de concevoir, de construire, d'animer et de mettre à disposition de ses membres et des usagers un observatoire dans le but de rendre les observations astronomiques plus aisées et plus fréquentes.

De par sa configuration qui réunit les caractéristiques souhaitées quant à la surface, l'orientation et l'aisance des accès, une emprise de terrain comprise dans la parcelle cadastrée 416 AC 1019, d'une superficie totale de 804 m², sise lieu-dit la Perruque sur la commune déléguée de Querqueville a été identifiée pour la mise en œuvre du projet.

Cette parcelle est en nature d'espaces verts et comprend une aire de jeux pour enfants. La partie de l'emprise objet des présentes, comprise dans la parcelle susmentionnée, sera d'une superficie d'environ 100 m² et ne fera pas obstacle au maintien de l'aire de jeux en état normal de fonctionnement.

Le conseil municipal est invité à :

- mettre à disposition du groupe astronomique de Querqueville, pour la réalisation du projet Proxima, une emprise de terrain d'une superficie de 100 m², comprise dans la parcelle cadastrée 416 AC 1019, d'une superficie totale de 804 m², sise lieu-dit la Perruque sur la commune déléguée de Querqueville, sous forme d'une convention conclue pour une durée de 9 ans, renouvelable une seule fois par tacite reconduction et à titre gratuit,
- autoriser le groupe astronomique de Querqueville à engager toute démarche et déposer toute demande prévue par le code de l'urbanisme et le code de la construction afin de réaliser les travaux nécessaires à la construction de l'observatoire,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention à compter de la délivrance au groupe astronomique de Querqueville de l'autorisation d'urbanisme de construction du bâtiment.

Monsieur CLUGERY : *On autorise à déposer une demande de construction mais a-t-on un coût estimé de celle-ci ?*

Monsieur MAGHE : *Je crois que c'est de l'ordre de 30.000 €, c'est un bâtiment en préfabriqué. De toute façon l'association fait son affaire de la construction du bâtiment, nous mettons juste le terrain à disposition.*

Le conseil adopte.

19h18 Votants : **147**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

38 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur VIVIER

Les effectifs de la collectivité étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, le tableau des effectifs doit être remis à jour régulièrement.

Le conseil municipal est invité à adopter le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2017.

Monsieur HUET : *Dans le dernier tableau de cette délibération on nous indique qu'il y a deux collaborateurs de Cabinet, les rémunérations sont très, très différentes, pouvez-vous nous donner une explication du delta entre ces deux postes ?*

Monsieur ARRIVÉ : *Puisqu'il s'agit du Cabinet, je vais vous répondre. Je vous rappelle que la loi m'autorise 3 collaborateurs de Cabinet, j'ai fait le choix d'en avoir deux, un Directeur de Cabinet et une collaboratrice. Il s'agit de ma secrétaire qui est passée au Cabinet parce que cela correspond plus à cette fonction et à l'engagement sur le poste.*

Les tâches ne sont pas les mêmes d'où la différence de salaire.

Le conseil adopte.

19h20 Votants : **147**

Pour : **108** Contre : **0** Abstentions : **39** NPPV : **0**

39 – RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Monsieur VIVIER

Le régime indemnitaire applicable aux agents de la fonction publique territoriale est une transposition du régime indemnitaire des fonctionnaires d'État, transposition établie en vertu du principe de parité entre fonctions publiques.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter :

- la mise en application de l'indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (IFSE) prévue par le décret 2014-513 du 20 mai 2014 aux cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux,
- l'ajout de la fonction de « chef de service » et du régime indemnitaire afférent pour le grade d'animateur territorial

Monsieur LEJAMTEL : *J'en profite pour poser une question sur le surclassement démographique. Il me semble qu'une des raisons de ce surclassement était la distorsion des régimes indemnitaires, comme elle n'a pas été validée par le Préfet, comment la ville fait par rapport au Cotentin ?*

Monsieur VIVIER : *On n'a pas de marge de manœuvre. On avait sollicité ce surclassement pour notre fonctionnement, on savait que nous étions dans un cas limite, le Préfet ne l'a pas validé.*

Monsieur ARRIVÉ : *C'était aussi pour rester attractifs pour un certain nombre de nos collaborateurs, on n'a pas réussi à obtenir ce surclassement, pour l'instant on n'en subit pas les conséquences, mais peut-être un jour.*

Le conseil adopte.

19h22 Votants : **147**

Pour : **132** Contre : **1** Abstentions : **14** NPPV : **0**

40 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Monsieur VIVIER

A la suite du départ définitif de la collectivité, un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir. Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 31 agents contractuels et signer les contrats correspondants en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire au plus tard jusqu'au 30 août 2018.

Monsieur HUET : *Nous nous étonnons qu'en cette période de fusions de différentes collectivités on ait besoin d'avoir recours à des personnels extérieurs. On va même pousser les choses jusqu'au bout en recrutant « un chargé de recrutement ». On s'étonne qu'il n'y ait pas parmi les personnels actuels, un travail qui soit fait au niveau du mouvement d'une collectivité à l'autre et qui réponde aux besoins de la nouvelle collectivité.*

Monsieur ARRIVÉ : *C'est plutôt l'inverse qui est en train de se passer. Cherbourg-en-Cotentin crée aussi des opportunités de mobilité pour un certain nombre de nos agents, qui peuvent passer d'une fonction à l'autre, essayer de monter en grade et évoluer professionnellement. Cela ouvre des perspectives de travail dans une ville de 2.400 agents. Il y a beaucoup de mouvements actuellement, la situation est loin d'être stabilisée. On travaille beaucoup pour stabiliser, il nous faut retrouver une organisation sur un certain nombre de sujets qui aujourd'hui est parfois encore compliquée, pas défailante, car il y a toujours eu une continuité du service public. Nous n'avons pas connu de problèmes comme d'autres communes nouvelles ont pu déplorer.*

Monsieur VIVIER : *Globalement nous travaillons à effectif constant. Néanmoins un grand nombre de demandes qui vous sont faites concernent des postes où il y a eu des mobilités d'agents. J'ai eu l'occasion de dire que nous encourageons la mobilité des agents en interne dans la mesure où c'est pour eux l'occasion d'évoluer dans leur carrière, c'est quelque chose qu'on leur doit.*

Néanmoins les missions du service public sont là et dans beaucoup de cas le temps nécessaire au recrutement peut aller jusqu'à 3 mois. Nous fonctionnons en flux tendu ce qui nous amène à devoir recourir à du personnel temporaire.

Madame ROUSVOAL : J'ai une question sur la durée légale du temps de travail. Il me semble que le temps minimum est de 24 heures hebdomadaires et je vois dans la liste qu'il y a plusieurs postes entre 16 et 20 heures. Il y a une raison particulière ? Des dérogations ont été signées ?

Monsieur VIVIER : De façon générale notre objectif est de proposer des postes sur les quotités horaires les plus élevées possibles. Un poste sur une quotité horaire de 50 % a une rémunération en proportion, c'est une rémunération qui est insuffisante pour vivre si on vit sur cette seule rémunération. Mais les missions de service public que nous devons réaliser ne permettent pas toujours de proposer des postes sur des temps complets ou presque complets et la réglementation nous autorise à recourir à des postes sur ces quotités horaires, sinon les délibérations et les arrêtés ne seraient pas validés.

Le conseil adopte.

19h23 Votants : **147**

Pour : **108** Contre : **31** Abstentions : **8** NPPV : **0**

41 – PERSONNEL MUNICIPAL - AUTORISATION DE CONCLURE UN CONTRAT – CHARGÉ DE PROJET POUR LA DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Monsieur VIVIER

La collectivité dispose d'un poste vacant d'attaché chargé de projet à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques titulaire, à temps complet. Cet attaché sera placé sous l'autorité du directeur.

Il est souhaité que le candidat justifie d'une formation supérieure dans le domaine des politiques publiques et de l'administration, qu'il maîtrise la méthodologie de gestion de projet, ainsi que les méthodes d'analyse, de conception, de diagnostic et d'évaluation des politiques publiques. Une connaissance des problématiques socio-éducatives et des dispositifs contractuels est également requise. La déclaration de vacance du poste a été communiquée au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 16 mai 2017.

Une seule candidature a été reçue pour ce poste et la candidate a été reçue à un entretien qui s'est déroulé le 22 juin 2017. Le jury a retenu cette candidature unique, non statutaire.

Le conseil est invité à autoriser M. le Maire à signer un contrat pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} octobre 2017 ainsi que ses éventuels avenants.

Le conseil adopte.

19h32 Votants : **147**

Pour : **111** Contre : **26** Abstentions : **10** NPPV : **0**

42 – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES - APPEL D'OFFRES OUVERT - SIGNATURE DES MARCHÉS - AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été engagée par la collectivité en vue de procéder à l'attribution des marchés pour les fournitures d'équipements de protections individuelles, et ce pour l'ensemble des agents de la collectivité de Cherbourg-en-Cotentin.

Cette procédure, décomposée en 3 lots, est traitée en accords-cadres avec bons de commande, accords-cadres non affectés de montants minimum et maximum.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres pour les fournitures d'équipements de protections individuelles, pour l'ensemble des agents de Cherbourg-en-Cotentin, accords-cadres d'une durée d'un an renouvelables 3 fois, avec les prestataires suivants :

- lot 1 : chaussants : accord-cadre avec l'entreprise SOMATICO traité à prix unitaires,
- lot 2 : EPI accord-cadre avec l'entreprise France SECURITE traité à prix unitaires,
- lot 3 : protections auditives accord-cadre avec l'entreprise TAMPLEU SPRIET traité à prix unitaires

Le conseil adopte.

19h33 Votants : **147**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

43 – PRESTATIONS DE FORMATION EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - AVENANT AU MARCHÉ – SIGNATURE AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été engagée par la collectivité en vue de procéder à l'attribution des marchés pour les prestations de formation en matière d'hygiène et sécurité au travail, et ce pour l'ensemble des agents de la collectivité de Cherbourg-en-Cotentin.

Cette procédure, décomposée en 11 lots a été traitée en accords-cadres avec bons de commandes et le conseil municipal du 17 mai 2017 a autorisé la signature des marchés.

Alors que ces marchés sont en cours, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'intégrer des prestations supplémentaires au bordereau de prix du lot 10 « AIPR », marché avec l'entreprise Ceforas Formation, afin d'introduire dans le marché des ½ journées de test omis lors de l'appel d'offres.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché pour les prestations de formation avec l'entreprise Ceforas formation lot 10 « AIPR ».

Le conseil adopte.

19h34 Votants : **147**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

44 – PROJET D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRÈS AVEC CRÉATION D'UNE SALLE DE MOTRICITÉ ET D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE - AVENANT AU MARCHÉ – SIGNATURE - AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

L'école maternelle Suzanne Brès est l'une des 3 écoles maternelles de la commune déléguée de La Glacière. Cet établissement scolaire des années 1970 restait le seul sur la commune à ne pas disposer d'une salle de motricité et de gymnastique adaptée.

Afin de mener à bien ce projet de rénovation et de création d'une salle de motricité ainsi que d'une classe supplémentaire, une consultation en procédure adaptée a été menée et le conseil communal de La Glacière avait retenu l'architecte ATELIER NORD SUD pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le conseil municipal du 29 juin 2016 avait autorisé la passation d'avenants à certains de ces marchés. Lors de la rédaction de cette délibération une erreur de frappe a été commise pour le lot 7 « cloisons-isolation » avec l'entreprise DALMONT. En effet, il a été renseigné le montant TTC de l'avenant à la place du HT soit 1 386,02 € TTC au lieu de 1 155,02 € HT.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant pour le lot 7 « cloisons-isolation » avec l'entreprise DALMONT, avenant en plus-value d'un montant de 1 155,02 € HT portant le montant du marché à 47 220,57 € HT.

Le conseil adopte.

19h35 Votants : **147**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

45 – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN - AVENANT AU MARCHÉ – SIGNATURE - AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Afin de procéder à l'acquisition de ces fournitures d'entretien, il a été décidé depuis plusieurs années, compte tenu du montant global de la dépense, de traiter en procédure de marchés publics pour l'attribution d'accords-cadres avec bons de commandes.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée fin 2013 par la commune de Cherbourg-Octeville et le conseil municipal de Cherbourg-Octeville le 21 février 2014 a autorisé la signature des marchés.

Alors que ces marchés sont en cours, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'intégrer des postes supplémentaires au bordereau de prix du lot 1 « consommable » marché avec l'entreprise GAMA 29, afin d'introduire dans le marché des produits ou références omis lors de l'appel d'offres.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché pour la fourniture de produits d'entretien avec l'entreprise GAMA 29 lot 1 « consommable » afin d'intégrer des produits ou références omis lors de l'appel d'offres et de prendre en compte des modifications de conditionnement ou de référence.

Le conseil adopte.

19h36 Votants : **147**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

46 – FOURNITURES DE PAPIER POUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - AVENANTS AUX MARCHÉS POUR LES LOTS 1 « PAPIER COPIEUR » ET N° 2 « PAPIER OFFSET » - SIGNATURE - AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Afin d'assurer l'acquisition de fournitures « papiers et enveloppes » dans des conditions satisfaisantes, il a été décidé de recourir à la procédure d'accords-cadres avec bons de commande qui offrent sécurité juridique et souplesse d'utilisation.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée au niveau européen et le conseil municipal du 9 novembre 2016 a autorisé la signature des marchés.

Par courrier du 14 février 2017, la société Papyrus France titulaire des lots 1 et 2 nous avait informés d'un changement de raison sociale au profit de la société Papeteries de France groupe INAPA IPG. A nouveau, par courrier du 30 juin 2017, la société Papeteries de France nous indique qu'elle fusionne avec la société INAPA France à compter du 30 juin 2017 et de ce fait, les gammes de papier de Papyrus seront progressivement remplacées par les marques appartenant au groupe INAPA.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer des avenants aux marchés pour la fourniture de papier pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour les lots 1 « papier copieur » et 2 « papier offset » avec la société INAPA France.

***Monsieur HUET** : Je profite de ces deux délibérations pour demander si vous avez un recul sur les économies qui ont pu être réalisées, grâce à ces commandes groupées, depuis la fusion des 5 ex-communes. Est-ce que vous avez une lisibilité sur les marges financières qui ont pu être dégagées ?*

***Madame DELAUNAY** : On a des chiffres, que je n'ai pas ici, mais on va vous fournir ces chiffres ultérieurement.*

Le conseil adopte.

19h38 Votants : **147**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **20** NPPV : **0**

47 – MANIFESTATION 2017 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNÉE AVEC CHERBOURG ANIMATIONS

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Par délibération du 1^{er} mars 2017, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'association Cherbourg Animations pour 2017.

L'association Cherbourg Animations a proposé de compléter son programme d'animations en organisant la Nuit de la rue du Commerce en date du 31 août 2017.

Dans ce cadre, Cherbourg Animations a sollicité le soutien technique et financier de la ville pour mener à bien ce projet d'animation, ce qui nécessite d'être formalisé dans un avenant à la convention d'objectifs.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs avec l'association Cherbourg-Animations,
- autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1 368 € correspondant au soutien de la municipalité pour la réalisation de cette animation contribuant à l'animation du cœur de ville.

Le conseil adopte.

19h41 Votants : **147**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

48 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT - SUBVENTION POUR RENOUVELLEMENT DU MOBILIER DE TERRASSE ET D'ÉTALAGE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Par délibération du 16 décembre 2016, Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation du mobilier de terrasses et d'étalages pour l'année 2017 selon certaines dispositions :

- le destinataire de l'aide,
- la forme de l'aide,
- les conditions d'attribution

Le conseil municipal est invité à :

- accorder une subvention de 1 604,06 € à M. et Mme LUCAS SARL Bar de la Poste, qui a renouvelé le mobilier de terrasse du Bar de la Poste pour un montant subventionnable de 5 346,88 €,
- accorder une subvention de 2 924,78 € à M. et Mme DENIS, SARL L'Etoile qui a renouvelé son mobilier de terrasse du Café de l'Etoile pour un montant subventionnable de 9 749,26 €,
- accorder une subvention de 830,12 € à M. et Mme LEROUGE, SARL La Cotentine, la Mie Câline qui a renouvelé son mobilier de terrasse de la Mie Câline pour un montant subventionnable de 2 767,06 €,
- accorder une subvention de 843,77 € à Mme ZAMPROGNO, BEERZ SARL ZAMPROGNO qui a renouvelé son mobilier de terrasse de son établissement Beerz pour un montant subventionnable de 2 812,57 €.

Le conseil adopte.

19h42 Votants : **147**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **15** NPPV : **0**

49 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT - SUBVENTION POUR RÉNOVATION DE VITRINE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Par délibération du 16 décembre 2016, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin avait souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour l'année 2017 selon certaines dispositions :

- le destinataire de l'aide
- la forme de l'aide
- les conditions d'attribution

Le conseil municipal est invité à :

- accorder une subvention de 4 613,10 € à M. Armand DOUCET, SARL L'Antidote qui a effectué la rénovation de sa vitrine « L'Antidote » pour un montant subventionnable de 15 377 €,
- accorder une subvention de 1 778,40 € à M. et Mme DENIS, SARL L'Etoile qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Café de l'Etoile » pour un montant subventionnable de 5 928 €,
- accorder une subvention de 1 173,54 € à Mme ZAMPROGNO, SARL Zamprogno qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Beerz » pour un montant subventionnable de 3 911,81 €,
- accorder une subvention de 196,50 € à Mme CHEVALIER, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Jeux m'amuse » pour un montant subventionnable de 655 €.

Madame ROUSVOAL : *Nous voulions profiter de ces deux dernières délibérations pour rappeler que la région participe activement à la création et à la reprise des petites entreprises de moins de 10 salariés. En septembre, 6 commerces cherbourgeois ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 51.000 € et depuis un an, le dispositif « coup de pouce » a aidé 23 commerces pour la somme de 214.000 €.*

Monsieur FAGNEN : *Merci Madame Rousvoal, tout le monde aura remarqué votre talent dans le placement de produit. Nous sommes heureux que la région prenne ses responsabilités aussi, puisque le développement économique relève de ses prérogatives alors que celles-ci ne sont pas obligatoires pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin et c'est bien une volonté politique d'accompagner le commerce de proximité.*

Le conseil adopte.

19h43 Votants : **147**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

50 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT - ADHÉSION DE LA VILLE À LA « FÉDÉRATION DES BOUTIQUES À L'ESSAI »

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Dans l'objectif de renforcer l'attractivité et l'animation des centres villes, Cherbourg-en-Cotentin souhaite favoriser la reconquête des friches commerciales tout en facilitant l'initiative locale et le renouvellement des enseignes par l'implantation d'activités originales et innovantes ou répondant plus simplement à un besoin en cœur de ville. Pour cela, elle souhaite s'appuyer sur le concept « Ma boutique à l'essai ».

« Ma boutique à l'essai » est une opération visant à proposer à un créateur de tester pendant une période limitée, son projet de commerce au sein d'un local commercial vacant du centre-ville et de bénéficier d'un suivi personnalisé pré et post-crédation et d'un loyer adapté. Il est précisé que le loyer est supporté par le porteur de projet sans mécanisme de garantie apporté par la collectivité.

Le porteur de projet, choisi par un comité de sélection, peut ainsi tester un concept, une idée, un marché et ses compétences commerciales pendant une période limitée (à titre indicatif, très souvent six mois) tout en réduisant les risques par un accompagnement renforcé. A l'issue de la période définie, le projet de projet dispose de trois options :

- mettre fin à l'expérimentation si l'expérience n'a pas été concluante,
- se déplacer vers un autre local si l'emplacement n'est pas le plus adapté,
- s'installer durablement dans le local. Le dispositif « ma boutique à l'essai » se déploie alors sur un autre local vacant du centre-ville.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la mise en œuvre du concept « ma boutique à l'essai » sur les centres villes des communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin,
- accepter l'adhésion à l'association « la fédération des boutiques à l'essai » pour un montant de 6 000 € la première année et de 3 000 € les années suivantes. Le montant de l'adhésion sera imputé au budget primitif nature 6281 LdC 43851,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'adhésion « ma boutique à l'essai » d'une durée d'une année reconduite tacitement, ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

Monsieur HUET : *Au nom du Cercle du Cotentin, nous nous associons totalement à ces démarches qui visent à aider le commerce local, c'est très important si l'on veut continuer à faire vivre le centre-ville historique. Je mets en garde sur le fait qu'il faut mettre en place des dispositifs très simples d'accès et pas trop consommateurs de temps au niveau de la constitution des dossiers et des suivis. Les jeunes commerçants qui se lancent dans une activité sont souvent « plombés » dans leur activité par un surcoût d'énergie à déployer pour mettre en place tous ces dossiers qui sont parfois compliqués. Plus on pourra mettre des dispositifs simples en place et plus ça aidera les jeunes créateurs.*

Monsieur FAGNEN : *Nous aurons l'occasion de revenir vers les commerçants de Cherbourg, avec la CCI, pour leur faire connaître les différents dispositifs qui peuvent exister, aussi bien dans l'aide à l'installation que pour ceux sur lesquels nous avons délibéré tout à l'heure.*

Monsieur ARRIVÉ : *J'en profite pour revenir sur ces délibérations, vous voyez donc l'engagement de Cherbourg-en-Cotentin pour aider nos commerçants dans nos centres villes. C'est quelque chose pour nous d'important. Toutes les communes ne le font pas, mais j'insiste sur les montants que l'on attribue en termes de subventions, sachant que de plus en plus de commerçants font appel à la municipalité pour qu'on les aide sur ces projets et nous sommes prêts à augmenter les enveloppes si ces opérations continuent à avoir un véritable succès.*

Le conseil adopte.

19h48 Votants : **143**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

51 – RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE OPÉRATION RHI IMMEUBLE 44-48 RUE TOUR CARRÉE À CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le traitement des immeubles dégradés du centre ancien de Cherbourg-en-Cotentin fait l'objet d'une stratégie d'intervention globale déclinée plus particulièrement dans l'étude de calibrage RHI THIRORI dont les principaux axes opérationnels ont été présentés et validés lors du conseil du 28 juin 2017.

En ce qui concerne les opérations Résorption Habitat Insalubre (RHI), l'avancement pré-opérationnel de l'immeuble 44-48 rue Tour Carrée permet également une transmission du dossier à la délégation de l'ANAH dans des délais proches (subvention ANAH de 70 % du déficit foncier).

L'opération RHI de cet immeuble : pour mémoire, cet immeuble a fait l'objet par les services de Cherbourg-en-Cotentin d'un rapport d'enquête de salubrité le 1^{er} juillet 2016 préalable à l'examen par le CODERST de son niveau d'insalubrité le 29/09/2016. Un arrêté d'insalubrité irrémédiable a été pris le 9/12/2016. Durant cette période, la SCI « Le Donjon » propriétaire de l'immeuble a été reçue par la municipalité afin d'envisager les propositions les plus adaptées.

Le montant opérationnel assuré en maîtrise d'ouvrage par l'Office Public de l'Habitat (OPH) Presqu'île Habitat : l'arrêté d'insalubrité irrémédiable pris par la préfecture de la Manche du 9 décembre 2016 pouvait se traduire par 3 modes de conduite opérationnelle :

- une réalisation des travaux par le propriétaire pouvant aboutir à une main levée de l'arrêté d'insalubrité
- une expropriation par la collectivité, au terme des recours administratifs, avec démolition et cession des droits à construire
- une acquisition amiable par la collectivité ou par un maître d'ouvrage habilité, suivi d'une opération de démolition-construction

L'intérêt manifesté par Presqu'île Habitat pour intervenir en centre ancien, notamment par des acquisitions amiables sur des secteurs d'interventions stratégiques et plusieurs facteurs décisionnels récents ont permis de confirmer la pertinence de ce montage foncier.

Aussi, ces prérequis étant validés, le projet de Presqu'île Habitat d'acquisition amiable concourrait à optimiser la faisabilité de cette opération. Le projet de Presqu'île Habitat pourrait aboutir à la réalisation d'une dizaine de logements sociaux T2/63. Dans une perspective de mixité, cette opération pourrait permettre la réalisation de logements très sociaux financés en PLAI et de logements sociaux financés en PLUS. La livraison de l'opération réalisée en acquisition-démolition et construction pourrait intervenir fin 2019.

Le Conseil municipal est invité :

- à se prononcer sur cette opération RHI et sur son exécution opérationnelle par l'OPH Presqu'île Habitat,
- autoriser Presqu'île Habitat à mener l'opération d'acquisition-démolition et reconstruction et à transmettre un dossier pour examen à la CNLHI,
- autoriser Presqu'île Habitat à solliciter tous les financements de l'ANAH nécessaires.

Monsieur ARRIVÉ : *C'est une bonne nouvelle car cet immeuble est délabré depuis de nombreuses années et vous savez que nous avons pris ce dossier à bras le corps et que nous espérons trouver une solution sur cet immeuble comme sur d'autres. Vous avez vu qu'il se passe un certain nombre de choses, qu'un certain nombre d'immeubles sont en cours de réhabilitation, ou vont bientôt l'être, vous pouvez mesurer l'engagement qui est le nôtre pour essayer d'apporter des solutions sur des problématiques extrêmement anciennes, mais qui pénalisent aujourd'hui l'image de nos centres villes et en l'occurrence du centre-ville de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.*

Madame HÉRY : *Je voudrais parler du passage Digard qui est dans un état absolument catastrophique avec cet immeuble, qui est l'ancien restaurant « La Cendrée » et qui est dans un état insalubre, à la limite même de la dangerosité, puisqu'on est obligés de fermer ou de mettre des planches car des enfants pénètrent à l'intérieur. Je suppose que les escaliers à l'intérieur sont extrêmement dangereux et ce passage Digard devient absolument épouvantable. Quelque chose est-il envisagé pour améliorer ce passage ?*

Monsieur ARRIVÉ : *Une fois de plus vous soulignez-là la non volonté de certains propriétaires d'entretenir leur patrimoine. Cela fait partie des actions que nous avons mises en place. Comment contraindre les propriétaires à entretenir leur patrimoine, ou à le vendre, s'ils ne le souhaitent pas ? Nous avons à faire à des propriétaires qui pour l'instant ne veulent rien faire. Nous sommes déjà au travail sur ces dossiers-là et je laisse Monsieur Fagnen compléter.*

Monsieur FAGNEN : Je vais simplement apporter quelques précisions, nous avons déjà été saisis par Presqu'Île Habitat puisqu'ils possèdent un patrimoine assez conséquent à proximité de ce bien. En effet, cet immeuble fait partie de ceux qui dégradent l'image du centre-ville historique de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Les services techniques de Cherbourg-en-Cotentin sont déjà intervenus sur site pour sécuriser les entrées et éviter les intrusions. Le service foncier de Cherbourg-en-Cotentin a examiné la situation de cet immeuble, la propriétaire a été identifiée et des contacts vont être pris pour savoir si elle est vendeuse, et donc travailler de concert avec Presqu'Île Habitat s'ils souhaitent réaliser une opération sur ce bien. Si malheureusement la personne n'est pas vendeuse, ou à un prix totalement en dehors des réalités du marché, nous enclencherons des procédures plus coercitives qu'elles ne peuvent l'être aujourd'hui.

Madame HÉRY : J'étais intervenue auprès de Presqu'Île Habitat, parce qu'il fallait faire quelque chose pour éviter que les enfants pénètrent dans ce local au risque qu'il arrive un accident. Merci pour votre réponse.

Monsieur ARRIVÉ : La collectivité a une position affirmée sur ces questions. Nous avons mis en place, et nous allons continuer à mettre en place, tout un arsenal, à la fois coercitif pour celles et ceux qui ne veulent vraiment rien entendre, et incitatif, avec des aides financières conséquentes qui permettent aux propriétaires qui le souhaitent de faire les travaux. Aujourd'hui nous agissons de façon forte en leur indiquant que leur approche de la gestion patrimoniale n'est plus acceptée sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin. Nous continuerons à mettre la pression, comme nous le faisons maintenant depuis quelques mois, en tout cas depuis que nous avons mis en place à la communauté urbaine la procédure RHI-THIRORI.

Le conseil adopte.

19h52 Votants : **143**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

52 – OPAH ET OPAH DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2016-2021 - AIDES AUX PROPRIÉTAIRES

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

En complément des subventions attribuées dans le cadre de l'OPAH et l'OPAH RU, Cherbourg-en-Cotentin propose aux propriétaires des aides complémentaires dont les conditions d'éligibilité et les modalités de calcul ont été adoptées par délibération du 19 octobre 2016.

Dans ce contexte, il est proposé d'accorder aux propriétaires ci-dessous les aides complémentaires suivantes :

Mme PILASTRE : 157 €

Mme ROGER Suzette : 500 €

Mme LELERRE Delphine : 4 000 €

L'ensemble des logements réhabilités sont localisés au sein du périmètre de l'OPAH.

Le conseil municipal est invité à :

- octroyer l'aide complémentaire au profit des propriétaires ci-dessus,
- autoriser le versement des aides visées ci-dessus, au vu des factures acquittées.

La dépense sera imputée au compte 20422 824 744 H LdC 53203.

Le conseil adopte.

19h54 Votants : **143**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

53 – SA HLM DU COTENTIN - CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SITUÉS RUE CHARDINE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE - GARANTIE DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - PRÊT CDC DE 2 174 631 €

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

La SA HLM du Cotentin sollicite la garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 2 174 631 € dans le cadre de la construction de 16 logements locatifs situés sur la commune déléguée de Tourlaville, secteur Chardine.

L'assemblée délibérante de la commune de Cherbourg-en-Cotentin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de ce prêt souscrit par la SA HLM du Cotentin auprès de la caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM du Cotentin dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA HLM du Cotentin pour son paiement ? en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le conseil municipal est invité à :

- accorder la garantie d'emprunt de Cherbourg-en-Cotentin pour chaque ligne de prêt inscrite au contrat de prêt souscrit par la SA HLM du Cotentin auprès de la caisse des dépôts et consignations pour un montant de 2 174 631 €,
- autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM du Cotentin la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

Le conseil adopte.

19h55 Votants : **142**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

54 – ATELIERS D'ÉCRITURE « MERCURIELLES 2017 » - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame GENTILE

Créées il y a une quinzaine d'années, les Mercurielles sont un regroupement d'ateliers d'écriture débouchant sur une restitution sous forme théâtrale, et une publication des travaux réalisés. Depuis 2010, les Mercurielles explorent chaque année un thème. Cette année le thème retenu porte sur les vérités en littérature.

4 auteurs sont invités : Emmanuel Adély, François Beaune, Claire Castillon et Samira Sedira.

20 ateliers sont programmés du 11 au 15 septembre 2017 et la soirée de présentation-restitution se déroulera le 15 septembre au théâtre des miroirs.

Le budget prévisionnel de l'édition 2017 s'élève à 53 252 €. Le financement est assuré par la ville (39 552 €) avec le concours sollicités auprès de la DRAC de Normandie (5 000 €), de la Région Normandie (4 000 €), du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (4 000 €), du dispositif Culture-Justice (700 €).

Le Conseil Municipal est invité à solliciter les subventions les plus larges.

Les recettes seront inscrites au budget NFA 32 nature 74718, 7473 et 74741, et les dépenses seront imputées NFA 321 nature 6228, 6257, 6236 et 6288.

***Madame LAUNOY** : Je voudrais remercier Catherine Gentile pour son investissement sur ce dossier. Je voulais vous préciser que, pour cette édition, ce sont 18 ateliers qui se sont tenus, en partenariat soit avec des structures ou avec des associations, sur l'ensemble des quartiers de Cherbourg-en-Cotentin. Je peux citer le Foyer des Jeunes Travailleurs, le chantier d'insertion, Au Fil de l'Eau, le collège Diderot, le Puzzle, etc... Comme tous les ans, les retours des participants sont très intéressants, ces ateliers d'écriture leurs permettent de mettre à distance leur parcours et de voir leur situation personnelle avec un nouveau regard, ce qui est extrêmement intéressant. Pour cette année, nous n'avons pu accueillir l'ensemble des structures qui souhaitaient se joindre à cette édition.*

Les crédits du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, à hauteur de 4.000 € pour cette année, étaient bien accordés, mais ils ont été diminués en cours d'année.

***Monsieur ARRIVÉ** : C'est vrai que cela commence à devenir compliqué en terme de budget. La collectivité a la capacité, grâce à la création de Cherbourg-en-Cotentin, de maintenir les subventions octroyées à l'ensemble du tissu associatif, là où beaucoup de villes se voient contraintes de les baisser, mais on assiste aussi au désengagement d'un certain nombre de collectivités. En ce qui concerne les crédits « Politique de la Ville » nous avons appris dernièrement que nous perdrons à peu près 80.000 € sur ces crédits, ce qui va, là aussi, poser un certain nombre de problèmes à nos associations qui portent des projets importants comme celui qui vient de vous être présenté. On aura l'occasion de revenir vers vous pour faire un point précis car pour l'instant nous sommes encore dans la phase de discussion avec les services de l'État.*

Le conseil adopte.

20h02 Votants : **142**

Pour : **110** Contre : **2** Abstentions : **30** NPPV : **0**

55 – MUSÉUM EMMANUEL LIAIS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ANDRA POUR L'EXPOSITION « LE SECRET DE LA MOMIE » - AUTORISATION

Rapporteur : Madame GENTILE

L'ANDRA a accepté de parrainer l'exposition « le secret de la momie » conçue par le muséum Emmanuel Liais de Cherbourg-en-Cotentin. La momie égyptienne et son sarcophage appartiennent aux collections du muséum Emmanuel Liais. L'exposition fait également le point sur l'histoire de cette collection à partir de témoignages et documents d'archives conservés au muséum.

L'ANDRA finance la réalisation de panneaux composant l'exposition et réalisés par l'agence « C Com ça » à hauteur de 3 000 €. En contrepartie, l'exposition sera présentée dans le bâtiment d'accueil du public de l'ANDA à Digulleville entre septembre 2017 et janvier 2018, accompagnée d'une série d'objets égyptiens prêtés par le muséum Emmanuel Liais.

Le Conseil municipal est invité à signer la convention de parrainage avec l'ANDRA.

Le conseil adopte.

20h05 Votants : **142**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

56 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION ET L'ACQUISITION D'ŒUVRES ET D'OBJETS POUR LES MUSÉES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Madame GENTILE

Le musée Thomas Henry, le musée de la Libération et le muséum Emmanuel Liais de Cherbourg-en-Cotentin bénéficient de l'appellation « Musée de France » et dans ce cadre, Cherbourg-en-Cotentin peut obtenir le soutien financier du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des musées (FRAR).

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter les aides financières du FRAM et/ou du FRAR pour l'enrichissement et/ou la bonne conservation des collections,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Région Normandie ou l'État pour le financement de la restauration ou de l'acquisition d'œuvres pour les musées de Cherbourg-en-Cotentin

Les recettes seront inscrites au budget NFA 321 nature 1321, et les dépenses seront imputées au budget NFA 321 nature 2316.

Le conseil adopte.

20h07 Votants : **141**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

57 – LE TRIDENT SCÈNE NATIONALE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - SIGNATURE

Rapporteur : Madame GENTILE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met à disposition du Trident Scène Nationale trois plateaux pour la diffusion de sa programmation. Il s'agit du théâtre à l'italienne, du théâtre de la Butte et du Vox.

La convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition, d'entretien et de maintenance des locaux, mobiliers, équipements et matériels utilisés par l'association pour y exercer son activité.

Arrivée à échéance, il convient aujourd'hui de renouveler cette convention.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le Trident Scène Nationale.

Le conseil adopte.

20h11 Votants : **141**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

58 – ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉDIAS DE CAEN-CHERBOURG - MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT DE COOPÉRATION CULTURELLE – ADOPTION - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Madame GENTILE

Dans le cadre de la réforme institutionnelle, la communauté d'agglomération de Caen-la-mer et la ville de Cherbourg-Octeville avaient décidé de créer, à partir de leurs deux écoles d'art respectives, l'ésam et l'esbaco, un EPCC multi-sites capable de proposer une offre pédagogique, scientifique et culturelle située à l'échelle régionale. L'État et la Région de Basse-Normandie s'étaient associés aux deux collectivités pour fonder cet établissement.

En séance du décembre 2010, la ville de Cherbourg-Octeville adoptait les statuts de cet EPCC dénommé ésamc² (ésam Caen/Cherbourg), avec pour objectif de fixer le cadre juridique de cet équipement culturel dont l'ambition première est de situer les enseignements artistiques dans le paysage des enseignements supérieurs européens.

Ces statuts doivent aujourd'hui être modifiés afin de s'adapter aux évolutions juridiques des membres fondateurs et surtout de permettre leur adéquation avec l'organisation et la vie de l'établissement, après plus de six années de fonctionnement. C'est ainsi que des compléments ou précisions ont été apportées.

Le Conseil municipal est invité à :

- adopter les statuts modifiés
- désigner au sein du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin 3 membres titulaires et 3 membres suppléants comme représentants de la ville au conseil d'administration de l'ésamc²

Le conseil adopte et désigne :

membres titulaires	membres suppléants
Mme Catherine GENTILE	M. Thierry LETOUZE
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS	Mme Nathalie MADEC
Mme Catherine HUET	M. Jean-Bernard EPPE

20h13 Votants : **141**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

59 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2017/2018 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE.

Rapporteur : Madame GENTILE

Dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, le Département de la Manche approuve des aides à projets répondant aux objectifs suivants : diversifier les disciplines et les esthétiques, diversifier les parcours d'élèves et les approches pédagogiques, travailler avec les milieux scolaires et mener une action culturelle sur le territoire, travailler avec des artistes professionnels extérieurs, en lien avec les lieux de diffusion du territoire. Afin d'être accompagné dans leur financement, le Conservatoire de musique de Cherbourg-en-Cotentin souhaite donc répondre à l'appel à projets 2017-2018 lancé par le Département de la Manche, à travers les projets d'éducation artistique et culturelle suivants :

. création d'une œuvre pour ensemble de saxophones

Le coût d'organisation de ce projet, estimé à 11 690 € serait financé en partie grâce aux subventions attendues de l'État (4 000€) et du Département (2 500 €).

. création d'une comédie musicale rassemblant des jeunes

Le coût total de ce projet est estimé à 16 801 €. Il serait financé en partie grâce aux participations attendues de l'État (6 000 €) et du Département (5 000 €).

. Chant choral scolaire accompagné par les enseignants du Conservatoire

Le projet dont le coût est estimé à 22 800 € serait financé en partie grâce à l'aide du Département, sollicitée à hauteur de 2 000 €.

Le conseil est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de la Manche les aides les plus larges permettant ainsi de mettre en œuvre, durant l'année scolaire 2017 /2018 les projets d'éducation artistique et culturelle listés plus haut,
- inscrire les recettes correspondantes au montant de la subvention qui sera notifié sur les budgets 2017 et 2018,
- inscrire les dépenses équivalentes aux recettes notifiées sur les budgets 2017 et 2018 du Conservatoire, la part nette des projets étant financée par les crédits ordinaires annuels alloués au Conservatoire ou par d'autres subventions éventuellement acquises (État principalement).

Le conseil adopte.

20h16 Votants : **141**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

60 – ENTENTE INTERCOMMUNALE MUSIQUES ACTUELLES « LE CIRCUIT » - ENTRÉE DE LA COMMUNE DE LA HAGUE ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LE COTENTIN »

Rapporteur : Madame GENTILE

En 2012, les villes de Cherbourg-Octeville, Tourlaville, Equeurdreville-Hainneville, La Glacerie, Les Pieux, les communautés de communes de La Hague et des Pieux se sont engagées à développer une politique publique en faveur des musiques actuelles sur leurs territoires sous la dénomination du Circuit. Pour ce faire a été constituée une Entente intercommunale dont les modalités de fonctionnement ont été actées au sein d'une convention cadre. Celle-ci prévoit notamment dans son article 13 la possibilité d'accueillir de nouveaux membres.

Le 21 novembre 2016, lors de la conférence de l'Entente, les demandes de substitution des communautés de communes de La Hague et des Pieux par la commune nouvelle de La Hague et la communauté d'agglomération Le Cotentin au sein de l'Entente intercommunale Musiques Actuelles a été soumise et a reçu l'avis favorable et unanime des membres de l'Entente.

Le Conseil municipal est invité à :

- adopter l'entrée de la commune nouvelle de La Hague et de la communauté d'agglomération « Le Cotentin » au sein de l'Entente Intercommunale Musiques Actuelles
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention cadre fixant les conditions d'entrée des nouveaux membres

Le conseil adopte.

20h20 Votants : **141**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

61 – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) POUR LE REFUGE ET LA FOURRIÈRE ANIMALE SITUÉS SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE - PROROGATION

Rapporteur : Monsieur BURNOUF

Par délibération du 27 septembre 2012, la commune de Cherbourg-Octeville avait signé une convention de gestion avec la SPA pour une mise à disposition de locaux ainsi que pour la gestion de la fourrière animale.

L'échéance était fixée au 1^{er} octobre 2017 au regard du transfert des activités de l'association dans des locaux lui appartenant sur la commune de Tollevast.

En raison cependant d'un léger glissement du calendrier de travaux, la SPA vient de solliciter la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour proroger l'actuelle convention relative au territoire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, les autres communes déléguées ayant conventionné avec le refuge de Brix dans les années antérieures.

Le conseil est invité à :

- proroger la convention actuelle avec la SPA jusqu'au 31 décembre 2017 tout en prévoyant une résiliation anticipée dans l'hypothèse de la mise en œuvre du marché global de prestations de services adéquat,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document utile et nécessaire.

Le conseil adopte.

20h21 Votants : **141**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

62 – MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME RELATIVE À LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT - CONVENTION AVEC L'ANTAI

Rapporteur : Monsieur BURNOUF

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a réformé en profondeur les principes du stationnement payant sur voirie. Cette réforme devra être mise en place au 1^{er} janvier 2018, elle vise à donner davantage de compétences aux collectivités locales pour mettre en œuvre un véritable service public de la mobilité et du stationnement.

Le système passe d'une « organisation pénale » identique sur l'ensemble du territoire, à une « organisation décentralisée et dépénalisée », permettant de prendre en compte les spécificités locales. Le système ne sera plus celui de l'amende pénale mais celui d'une redevance pour occupation du domaine public appelée « forfait Post Stationnement » (FPS).

Depuis plusieurs années, l'Agence Nationale de Traitement Automatisée des Infractions (ANTAI) est le partenaire des collectivités dans le déploiement du Procès-Verbal électronique (PVe).

Le conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ANTAI.

Le conseil adopte.

20h22 Votants : **141**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

63 – DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION RUE DE LA PAIX ET RUE DE L'UNION. SUBVENTION DU FIPD

Rapporteur : Monsieur BURNOUF

Les nuisances et désordres deviennent récurrents rue de la Paix et rue de l'Union. Situées dans l'hypercentre de la commune et concentrant nombre d'établissements de nuit et kebabs, ces rues sont des lieux de rassemblements festifs et regroupements qui amènent des troubles liés à l'ordre public et au voisinage.

Suite à une réunion le 14 octobre en présence de Mme le procureure, du commissaire de police, du sous-préfet, des élus de Cherbourg-en-Cotentin et du pôle administration générale, il a été dressé un état des lieux afin de cerner les difficultés et commencer à esquisser des solutions.

Malgré ces initiatives mises en place, il paraît nécessaire de compléter les actions par un dispositif de vidéoprotection sectorisé qui serait implanté dans le bureau de la police municipale rue de l'Union.

Le montant de la dépense est de :

- 8 331,66 € en fonctionnement au titre de la maintenance et achat des licences,
- 57 132,37 € en investissement au titre des matériels techniques, supports, études, câblages, NTIC....

Cet équipement est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) tant pour le projet de maillage du quartier, que pour le raccordement au centre de supervision du commissariat.

Le conseil est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPD pour la vidéoprotection aux taux les plus larges,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour faire aboutir à bonne fin cette opération ainsi que les conventions de servitude d'ancrage

Monsieur LEQUILBEC : Le groupe Cercle du Cotentin ne pourra que voter « pour » cette délibération. C'est une proposition que David Margueritte et l'équipe de « Retrouver Cherbourg » avait formulée dès 2014. Que n'avait-on pas entendu alors sur le caractère liberticide de notre proposition. Nous voyons avec plaisir que votre position a évolué, qu'après des tentatives vaines vous mettez en place un système enfin efficace, qui a fait ses preuves dans de nombreuses communes. Comme les choses prennent du temps à Cherbourg-en-Cotentin, comme l'évolution a été longue, mais qu'elle arrive, on l'encourage. Nous vous invitons d'ores et déjà à réfléchir à la mise à disposition de systèmes de vidéoprotection dans d'autres quartiers sensibles de Cherbourg, quelques soient les situations actuelles, certaines doivent être analysées, avec aussi un regard de la mise en place d'un système qui a démontré son efficacité. Merci pour votre évolution et nous vous encourageons à poursuivre.

Monsieur ARRIVÉ : Je vous remercie de vos encouragements mais je risque de vous décevoir légèrement. Ce n'est pas tout à fait le même projet, notre projet n'est pas de mettre toute la ville sous vidéoprotection. Nous sommes là dans un cadre particulier et je vous le dis tout de suite, nous n'envisageons pas de mettre des caméras de vidéoprotection ailleurs. Je prends avec satisfaction vos encouragements mais j'ai la volonté de vous décevoir un peu.

Monsieur LEQUILBEC : Ce n'est pas du tout notre projet que de couvrir la ville de caméras. Vous l'avez bien compris, c'était bien le projet 2014 et ne travestissez pas notre intention.

Monsieur FAGNEN : Sur cette situation rue de la Paix/rue de l'Union, Hervé Burnouf a été particulièrement complet sur la situation. Nous comprenons bien l'intervention du Cercle du Cotentin, je tiens quand même à rappeler 2 ou 3 éléments sur ce que furent vos propositions dans le cadre des élections municipales de 2014. Aujourd'hui, entre le refus dogmatique de l'installation de caméras de vidéoprotection, Hervé Burnouf a été très précis pour rappeler que nous avons un pôle de vie nocturne sur ce secteur qu'il convient de conforter en le sécurisant, et la logique du tout sécuritaire, qui était la vôtre lors des élections municipales de 2014, il y a un chemin, celui du pragmatisme, c'est celui que nous empruntons aujourd'hui. L'installation de ce dispositif de vidéoprotection n'est pas le seul élément que nous mettons à l'œuvre pour enclencher une dynamique bien plus positive qu'elle ne l'est aujourd'hui sur les rues de la Paix et de l'Union. Tout cela vient compléter une action beaucoup plus large qui concerne évidemment le traitement de l'habitat dégradé, nous en avons parlé tout à l'heure sur d'autres secteurs, mais vous le savez parfaitement bien. Les rues de la Paix et de l'Union sont particulièrement touchées. L'actualité récente nous en a encore apporté la preuve par un habitat particulièrement dégradé, mais aussi la requalification des espaces publics. Nous étions encore il y a quelques semaines à la mairie déléguée de Cherbourg-Octeville avec les commerçants et les riverains pour leur présenter la fin des travaux de requalification de la voirie et du traitement des espaces publics, et donc, in fine, de confortement de l'activité commerciale. Comme nous l'avons répété à maintes reprises, il est essentiel pour une ville comme la nôtre, une ville de plus de 80.000 habitants d'avoir un pôle de vie nocturne particulièrement dynamique. C'est le cas sur les rues de la Paix et de l'Union, avec des aspects pas toujours vertueux, donc il est nécessaire d'apporter un sentiment de sécurité pour les gens qui fréquentent ces rues. Cela passe aussi par d'autres interventions, bien plus lourdes, bien plus longues, tout cela fait partie d'un projet bien plus global de reconquête urbaine.

Monsieur ARRIVÉ : Je voudrais aussi vous rappeler, pour que les choses soient claires, que nous avons déjà des caméras de vidéoprotection à Cherbourg-en-Cotentin, il en existe sur le port, dans certains parkings et dans les stations du cycle de l'eau, pour des raisons évidentes de surveillance de nos installations. Il y a aussi une caméra qui surveille les opérations de la passerelle. Donc ce n'est pas une nouveauté, mais pour nous cela s'intègre uniquement dans un cadre particulier.

Je voudrais aussi revenir sur la rue de la Paix/rue de l'Union pour vous rappeler que les travaux viennent de redémarrer et seront finalisés dans quelques mois et c'est plus d'un million d'euros que nous avons investis sur la requalification de ce secteur important. Nous sommes, contrairement aux propositions qui avaient été les vôtres, bien dans le cadre d'un projet global, avec la volonté farouche qui est la nôtre de pouvoir agir sur différents leviers.

Monsieur HOULLEGATTE : Juste un mot de sémantique, nous sommes dans la « vidéoprotection », cela veut dire que les images ne défilent pas en continu sur des écrans et c'est la différence avec que l'on appelle la « vidéosurveillance ». Il s'agit bien de collecter des informations qui seront, éventuellement, à la disposition de la justice au cas où des faits graves seraient commis.

Monsieur LEQUILBEC : C'est bien de la vidéoprotection qui était proposée en 2014.

Monsieur LEJAMTEL : Il y a deux façons de poser le sujet qui s'expriment, Monsieur Lequilbec connecte le sujet au débat de 2014, à titre personnel j'en aurais fait autant. Les éléments du débat de 2014 on les a toujours à l'esprit, c'est-à-dire que l'efficacité des dispositifs fait débat : quelle gestion des images ? Est-ce vraiment efficace à l'endroit où c'est mis en place ? Il y a évidemment un différend avec Monsieur Lequilbec et le Cercle du Cotentin sur l'efficacité du dispositif.

Dans votre communication vous déconnectez un peu le sujet du débat de 2014 en indiquant que cela concerne la rue de la Paix et la rue de l'Union avec des problèmes de nuisances nocturnes. Pour notre part on a toujours le sentiment que la présence humaine, y compris aux horaires en question, est peut-être plus à même de régler un certain nombre de problèmes. On votera donc « contre » cette délibération. Il aurait fallu saisir les différents groupes d'élus en amont pour voir si cette proposition était vraiment déconnectée de 2014 et si c'était dans un cas particulier et dans un contexte particulier. C'est ce que vous expliquez ce soir, mais pour notre part on en doute, c'est de la vidéoprotection avec une rue équipée de caméras. C'est une façon de régler les différends, les rixes et les rapports sociaux à une certaine heure de la nuit, et je comprends donc que le Cercle du Cotentin demande déjà à ce que cela soit élargi à d'autres quartiers, qu'ils disent sensibles. Pour le coup on est plus dans un débat par rapport aux classes sociales.

Il y a eu un très bon documentaire sur Lidl hier, avec une caméra cachée, ce n'était pas de la vidéoprotection mais presque, dénonçant la mise en danger des salariés. Peut-être que la ville pourrait mettre de la vidéoprotection dans les magasins Lidl de Cherbourg-en-Cotentin, car là il y a une vraie mise en danger, beaucoup plus grave que les rixes dans la rue de la Paix, qui sont graves aussi mais que l'on pourrait régler autrement.

Monsieur ARRIVÉ : *Monsieur Burnouf a pris soin de détailler l'ensemble des mesures de prévention qui ont été mises en place, ce projet il est global, Monsieur Fagnen vous a également apporté des réponses sur le traitement de l'habitat insalubre, des commerces en état de délabrement, l'aspect voirie, la mise en place de caméras, mais il y a aussi tout le travail qui a été fait en terme de prévention de la délinquance avec les services de justice, avec le commissariat de Cherbourg-en-Cotentin, le travail qui a été fait avec tous les professionnels du monde de la nuit, au travers de la charte de la vie nocturne, travail piloté par Annick Godefroy. C'est donc un travail global qui a été mené sur ce secteur, nous continuons nos échanges avec les professionnels de la nuit pour leur permettre de travailler dans de meilleures conditions et surtout de faire que ce secteur puisse garder son côté festif mais en améliorant la sécurité, à la demande d'un certain nombre d'habitants et de parents. Notre volonté a été d'apporter ce type de réponse, pour permettre l'animation et la vie nocturne. Le travail a été mené conjointement avec les services de Justice, avec le commissariat de police, avec le Sous-Préfet, que nous avons saisi par écrit sur ces questions.*

Je ne voudrais pas laisser entendre que nous mettons des caméras pour mettre des caméras. Vous avez bien vu que c'est un projet plus global et nous allons continuer à travailler sur la prévention et la sensibilisation en lien avec les professionnels.

Monsieur HUET : *Je voudrais rappeler un certain nombre de choses qui ne me semblent pas justes dans vos propos. En 2014, la liste que je représente aujourd'hui, avait été saisie par un certain nombre d'habitants dont la plupart habitaient aux alentours de la rue de la Paix et de la rue de l'Union, de difficultés qui jusqu'alors avaient été laissées sans réponses. Il y avait donc un certain désarroi des habitants de ce quartier, qui avaient été laissés à leurs difficultés et auxquels la municipalité de l'époque n'avait pas répondu de façon efficace. Nous avons donc, de notre côté, cherché des solutions qui soient efficaces et l'une d'entre elles était la vidéoprotection. Pour nous, la sécurité de tous est un droit élémentaire et ce n'est pas en allant vers les caricatures que vous faites du projet que nous avons défendu en 2014 que l'on peut efficacement répondre collectivement à ces difficultés. Que savez-vous de ce que nous aurions fait si nous avions été élus ? Vous êtes en train de nous faire un procès qui ne vous grandit pas. Je vous rappelle, pour mémoire, qu'à l'époque nous avons été insultés de « fachos » pour avoir eu l'audace d'émettre la possibilité de régler un problème que vous n'aviez pas réglé, en mettant de la vidéoprotection dans certains quartiers de Cherbourg. Notre projet n'était ni plus ni moins que ce que vous mettez en place actuellement et vous remarquerez que nous n'avons pas l'inélégance de vous traiter de la même sorte.*

Monsieur ARRIVÉ : *Nous n'avons pas la même approche ni la même vision de nos projets respectifs et cela peut-être tout à fait compréhensible. Ce dossier a été travaillé avec tous les habitants et les commerçants du quartier et il a obtenu un vote à l'unanimité en réunion.*

Le conseil adopte.

20h41 Votants : **141**

Pour : **127** Contre : **10** Abstentions : **4** NPPV : **0**

64 – INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DOMANIALE DUE PAR LES OPERATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur BURNOUF

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent largement le domaine public routier ou non, aérien, du sol et du sous-sol.

Ils y sont autorisés par permission de voirie. En revanche, ils doivent s'acquitter d'une redevance d'occupation domaniale dont le montant est encadré par décret. La délibération du 29 juin 2006 permet à la commune de Cherbourg-en-Cotentin de facturer cette redevance annuellement.

En revanche, aucun principe n'a été arrêté quant à la gestion des autorisations de voirie et des redevances sur les chemins ruraux relevant du domaine privé communal ouvert à la circulation publique.

Or, les opérateurs de réseaux sollicitent Cherbourg-en-Cotentin pour être autorisés à réaliser des travaux et à occuper ce domaine.

Il convient donc de fixer les modalités de mise en œuvre des redevances dans ces hypothèses :

	barème 2005	barème actualisé 2017
Infrastructure souterraine km/artère	30 €	38,05 €
Infrastructure aérienne km/artère	40 €	50,74 €
Autres installations m ² au sol	20 €	25,37 €

Le conseil est invité à :

- décider de gérer les demandes d'installation de réseaux faites par les opérateurs de télécommunications sur le domaine privé de la ville ouvert à la circulation publique, selon les mêmes modalités que les demandes d'installation de réseaux faites par les opérateurs de télécommunications sur le domaine public routier ;
- décider de l'application de redevances d'occupation du domaine privé ouvert à la circulation publique pour les opérateurs de réseaux à compter du 1^{er} janvier 2018 établi à partir du détail du patrimoine des équipements arrêté au 31.12.N-1 selon les tarifs fixés dans la présente délibération, actualisables au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

La recette sera inscrite au budget principal 70323.821.D004 LDC 40744.

Le conseil adopte.

20h42 Votants : **141**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

65 – RUES FOUQUET/GLINEL - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE - TRAVAUX DE VOIRIE - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Rapporteur : Monsieur BURNOUF

Par délibération n° DEL2017_254 du 17 mai 2017, le conseil avait autorisé la résiliation du marché de travaux de voirie relatif à la création d'un giratoire à l'intersection des rues Fouquet et Glinel et au réaménagement complet de la rue Fouquet à Querqueville. Compte tenu du fait que la rue Fouquet constitue une section de la RD 45, Cherbourg-en-Cotentin a conventionné avec le conseil départemental la prise en charge financière des travaux.

L'emprise des travaux financée par le conseil départemental étant moins importante que prévu (annulation du giratoire) il convient de modifier la convention financière et de porter le montant de 67 289,02 € HT à 47 640,62 € HT.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention conclue avec le conseil départemental.

Le conseil adopte.

20h43 Votants : **141**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

**66 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LA RD 409/RUE JOLIOT CURIE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE -
AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Rapporteur : Monsieur BURNOUF

Le conseil départemental a réalisé en juillet 2017 des travaux d'aménagement sur la RD 409 rue Jolliot Curie à Cherbourg-Octeville.

Dans le cadre de ces travaux, le département de la Manche prend en charge la reprise de structure et le revêtement de la chaussée et la commune de Cherbourg-en-Cotentin doit prendre en charge la structure et le revêtement de la bande de stationnement en parallèle de la chaussée.

Le conseil départemental propose donc une convention financière suivante :

- montant des travaux du conseil départemental : 91 590 € TTC
- montant des travaux de Cherbourg-en-Cotentin : 4 590 € TTC

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention à conclure avec le conseil départemental.

La dépense sera imputée au budget principal compte 204132.882.

Le conseil adopte.

20h44 Votants : **141**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

67 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CINÉ MA-DIFFÉRENCE

Rapporteur : Monsieur ARRIVE en l'absence de M. BASTIAN

Ciné-ma différence est une association à but non lucratif ayant pour objet de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture des personnes en situation de handicap, par le biais du cinéma ou par tout autre biais, domaine ou moyen de culture ou de loisirs.

Lors de la création de la commission communale d'accessibilité de Cherbourg-en-Cotentin du 6 décembre 2016, il a été acté que l'objectif de la commission est l'intégration pleine et entière des personnes en situation de handicap dans la ville. En ce sens, une sous-commission sensibilisation et prévention a été mise en œuvre et a travaillé pour mettre en place des séances de cinéma régulières sur le territoire. La séance inaugurale se déroulera le samedi 25 novembre au cinéma Le Palace. Les autres séances se tiendront tous les deux mois aux cinémas partenaires.

Le conseil est invité à :

- verser une cotisation annuelle de 200 € et une subvention de 1 000 € pour l'accompagnement au démarrage de l'action sur le territoire,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Ciné-ma-différence.

Le conseil adopte.

20h45 Votants : **141**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

Monsieur ARRIVÉ : J'en profite, puisque nous parlons du handicap pour dire qu'à Equeurdreville-Hainneville il y avait une vraie avance en termes de projets, notamment par le sport et que nous essayons aujourd'hui de mettre en place, à l'échelle de toutes les communes déléguées, les bonnes pratiques qu'il y avait à Equeurdreville-Hainneville. Cette question du handicap est pour nous aussi un axe essentiel de la politique que l'on souhaite mettre en place jusqu'à la fin du mandat.

68 – MANIFESTATION « BIEN MANGER BIEN BOUGER » - CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC « LE CLUB PRÉVENTION SANTÉ » ET LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Monsieur ARRIVE en l'absence de M. BASTIAN

Le Club prévention santé, fondé par Michel CYMES et Franck CYMES, organise depuis juin 2012 un cycle de conférences de prévention santé, grand public, gratuitement. Depuis 2014, le club a développé une nouvelle animation destinée aux enfants et aux familles intitulée « bien manger – bien bouger » afin de sensibiliser le jeune public sur l'importance des bonnes habitudes de vie avec une alimentation saine et équilibrée au quotidien. Cette animation est réalisée par Jamy GOURMEAUD.

Le Club prévention a sélectionné la commune de Cherbourg-en-Cotentin comme étape du tour de France 2017 de l'animation « bien manger – bien bouger » et propose un contrat de partenariat.

Le Club apportera à titre gratuit :

- le contenu éditorial de la conférence,
- la production de l'évènement,
- la création des outils de communication (affiches, flyers, cartons d'invitation)
- des partenaires médias : Presse nationale, presse quotidienne régionale, réseaux sociaux avec annonce sur le compte TWITTER de Jamy GOURMEAUD de la conférence, site internet, quota de places réservées pour les élus de la collectivité,
- la diffusion en direction de la conférence sur les sites internet du club prévention santé et des partenaires

La commune de Cherbourg-en-Cotentin apportera dans ce partenariat :

- une salle de spectacle de 700 personnes minimum,
- un complément de la communication générale :
 - . une interview de Jamy GOURMEAUD dans le magazine de la ville,
 - . une campagne d'affichage
 - . un relais de communication : distribution des flyers et d'affiches
 - . un relais sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la ville,
 - . une campagne d'affichage

Le conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat avec le Club Prévention Santé pour l'organisation de cette manifestation « bien manger – bien bouger » le 10 novembre 2017 salle du Trident.

Le conseil adopte.

20h49 Votants : **141**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0.**

69 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE « LE RHINO L'A VU »

Rapporteur : Monsieur ARRIVE en l'absence de M. BASTIAN

La Compagnie « Le Rhino l'a vu » et la ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engagent dans une démarche mutuelle favorisant l'expression des enfants élèves de CM2 et 6^{ème} sur l'entrée en addiction.

Par ce partenariat, la compagnie et la ville souhaitent contribuer à :

- dédramatiser le sujet de l'addiction en l'abordant de façon ludique
- éveiller la conscience citoyenne face à la consommation excessive de produits psychoactifs
- permettre aux élèves de s'exprimer sur le sujet

La compagnie s'engage sur la création d'un spectacle de sensibilisation sur les addictions en général à destination des CM2 et 6^{ème} (9-11 ans). Ce spectacle de 30 minutes sera suivi d'un échange d'une heure avec les élèves. Le spectacle sera proposé aux établissements de primaire et collèges de Cherbourg-en-Cotentin pour les classes de CM2 et 6^{ème}.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage pour 4 ans (2017-2018-2019-2020) pour un montant de 5 000 € par an, pour la création du spectacle et 3 journées de représentations par an, en 2017 et 2018 et 2 en 2019 et 2020.

Chaque journée correspond à 3 représentations (pour 6 classes soit environ 150 élèves). Le Rhino l'a vu proposera donc 9 représentations en 2017 et 2018 et 6 représentations en 2019 et 2020 soit 30 représentations au total sur les 4 ans (96 classes soit environ 2400 élèves).

Le conseil est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention avec « Le Rhino l'a vu » pour la création d'un spectacle sur l'entrée en addictions et 30 représentations pour une subvention annuelle de 5 000 € pendant 4 ans (2017-2020).

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire article 6574 ligne de crédit 53191.

Le conseil adopte.

20h52 Votants : **141**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

70 – REMBOURSEMENT DE DEUX FACTURES DE DÉBOUCHAGE DE CANALISATION D'ÉVACUATION D'EAUX USÉES CHEZ MADAME DUCREUX

Rapporteur : Madame LE MONNYER

Madame Ducreux domiciliée 5, rue Braun à Tourlaville a fait intervenir à deux reprises l'entreprise SUEZ pour le nettoyage de la partie privative du branchement eaux usées pour un coût de 246,40 € TTC. Or, il s'avère qu'après vérification c'est la partie publique qui était bouchée.

Le conseil est invité à :

- rembourser à Mme DUCREUX le remboursement des deux factures SUEZ d'un montant de 246,40 € TTC,
- autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tout acte pris pour effectuer le remboursement,

La dépense sera imputée sur le budget principal enveloppe 41573.

Le conseil adopte.

20h53 Votants : **141**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

71 – REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE DE DÉBOUCHAGE DE CANALISATION D'ÉVACUATION D'EAUX USÉES CHEZ MME MICHEL ET M. LANGLANDS

Rapporteur : Madame LE MONNYER

Mme Michel et M. LANGLANDS demeurant 1 rue Camille Pelletan à Cherbourg-Octeville ont fait intervenir l'entreprise SUEZ pour le nettoyage de la partie privative du branchement eaux usées pour un coût de 123,20 € TTC. Or, il s'avère qu'après vérification par un passage caméra, c'est la partie publique du branchement qui était bouchée.

Le conseil est invité à :

- autoriser le remboursement de la facture SUEZ d'un montant de 123,20 € TTC à Mme MICHEL et M. LANGLANDS
- autoriser M. le Maire à intervenir à la signature du tout acte pris pour effectuer le remboursement

La dépense sera imputée sur le budget principal enveloppe 41573.

***Monsieur HUET** : Par rapport aux deux délibérations qui viennent de passer, c'est quelque chose qui peut se renouveler si les habitants ne sont pas au courant que les canalisations peuvent être débouchées par des personnels de notre collectivité. Cela éviterait de devoir financer, auprès d'une entreprise privée, des travaux qui pourraient être faits par nos personnels. Est-ce que c'est prévu ? Est-ce qu'il y a une information ? Comment se fait-il que ces deux personnes aient eu à faire à la Société Suez lors de leurs difficultés et que l'on soit amenés à les rembourser ?*

***Madame LE MONNYER** : Il se trouve que lorsque l'intervention se fait dans le domaine privé, c'est aux frais des usagers et lorsque c'est dans le domaine public, c'est la régie qui intervient. Parfois les limites sont incertaines et le bouchon peut se trouver dans un endroit mal défini.*

Là, on pensait que le problème était sur le domaine privé et il s'est avéré que c'était sur le domaine public, donc nous remboursons les usagers pour leurs dépenses. Ces problèmes-là arrivent très rarement, sur les 8 dernières années, seulement 4 usagers ont été remboursés.

Monsieur HUET : Il pourrait y avoir une information qui invite les concitoyens à d'abord appeler nos services.

Monsieur ARRIVÉ : C'est ce qu'ils font, ils nous appellent d'abord.

Monsieur HUET : Je ne comprends pas, si nous avons été appelés, pourquoi nos services n'ont pas réglé le problème ?

Monsieur ARRIVÉ : Si vous le souhaitez nous reviendrons sur l'arbre des causes de l'emplacement du bouchon pour ces deux cas, Madame Le Monnyer vous apportera une réponse aussi précise que technique.

Le conseil adopte.

20h40 Votants : **142**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

72 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016

Rapporteur : Madame LE MONNYER

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L 2224-5 du CGCT prévoit que le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. La direction du cycle de l'eau est certifiée ISO 9001 et ISO 14 001 pour la totalité de ses activités depuis mars 2014.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers présente l'organisation du service, ses caractéristiques techniques et financières ainsi que les indicateurs de performance de la régie.

Le conseil municipal est invité à adopter le rapport présenté.

Monsieur FERNAGU : Est-ce qu'il y a encore des canalisations en amiante-ciment en adduction d'eau ?

Madame LE MONNYER : Je peux vous répondre à la fin de la séance car cela doit être indiqué dans le rapport. Il n'y a pas de problèmes sanitaires avec les matériaux que nous avons sur les canalisations d'eau potable. Les mesures sont faites par l'ARS et il n'y a pas de problèmes de consommation de l'eau potable.

Le conseil adopte.

21h12 Votants : **141**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

73 – SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJETS D' ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

Rapporteur : Madame LAUNOY

La ville de Cherbourg en Cotentin, à travers son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), attribue annuellement des subventions dans le but d'aider au développement d'actions de prévention de la délinquance.

Chaque demande est soumise pour avis au comité de pilotage du CLSPD ; les actions sont financées au titre de l'exercice budgétaire 2017.

L'examen des dossiers par le comité de pilotage est l'occasion pour les partenaires d'échanger sur la pertinence de l'action au regard de la politique de prévention voulue sur le territoire, ainsi que de mettre en cohérence l'attribution des subventions au titre du CLSPD avec celles du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le comité de pilotage du 3 juillet 2017 a examiné 9 demandes de subventions.

Associations-ou-organismes	Intitulé-de-l'action	Budget-prévisionnel-de-l'action	Participation-attribuée-par-action	Participation-attribuée-par-structure
ACJM	Permanence de travailleurs sociaux dans les commissariats	70.950-€	4.000-€	4.000-€
ADSEAM	Diapason	35.711-€	1.800-€	1.800-€
ASH (Association Sportive Hainnevillaise)	Réinsertion sociale des détenus et ex-détenus par le sport	37.100-€	4.500-€	4.500-€
CIDFF	Permettre ou faciliter la prise en charge globale et immédiate des victimes de violences intrafamiliales	37.280-€	3.500-€	3.500-€
La Belle Echappée	Accueil, écoute et accompagnement physique des personnes victimes de violences conjugales	33.580-€	500-€	1.000-€
	Prévention et information	11.360-€	500-€	
Trident	Ateliers et spectacles avec des PPSMJ-MO et MA	12.600-€	3.000-€	3.000-€
Sortir du Silence	Accueil et écoute et accompagnement des personnes confrontées aux violences sexuelles	8.200-€	1.500-€	3.500-€
	Information et formation	16.100-€	2.000-€	
Rhino-l'a-vu	Léa en miettes	11.800-€	3.600-€	5.600-€
	Entrée en addiction	18.000-€	2.000-€	
Association Festival du livre de jeunesse	Festival du livre de jeunesse		1.100-€	1.100-€
Total des subventions attribuées				28.000-€

Le montant global d'attribution de subventions aux associations, proposé au titre de la programmation 2017 par le comité de pilotage du CLSPD, est donc de 28 000€.

Le conseil est invité à :

- autoriser le versement des subventions énumérées ci-dessus,
- autoriser l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire 42690 Imputation 6574 824 1006, en ce qui concerne les subventions aux associations,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes.

Le conseil adopte.

21h13 Votants : **141**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions **7** NPPV : **0**

74 – ORGANISATION DE L'INTERLIGUE D'OPTIMIST - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ÉCOLE DE VOILE

Rapporteur : Monsieur LOUISET

L'école de voile de Cherbourg a organisé du 3 au 5 juin 2017 une régata interligue d'optimist. Cette manifestation a regroupé pas moins de 120 coureurs âgés de 7 à 14 ans venant des régions Normandie, Bretagne, Pays de Loire, île de France et Hauts de France.

L'école de voile a souhaité mettre en place des animations en parallèle tels que la visite de la rade, le train touristique pour les jeunes et leurs accompagnateurs.

Afin de permettre à l'association de mener à bien ce projet, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à verser à l'école de voile une subvention de 500 €.

La dépense sera imputée au budget 2017 article 6574 env 46532.

Le conseil adopte.

21h15 Votants : **141**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

75 – MANIFESTATION NAUTIQUE « TOUR DES PORTS DE LA MANCHE 2017 »

Rapporteur : Monsieur LOUISET

Comme chaque année, la commune de Cherbourg-en-Cotentin accueille la manifestation suivante « tour des ports de la Manche le 13 juillet 2017. Cette manifestation a nécessité les prestations suivantes de la part du port de plaisance Chantereyne :

places du port : 1 901,32 €.

Le conseil est invité à verser 1 901,32 € au budget annexe du port de plaisance au titre de la prise en charge de l'accueil de bateaux lors de la manifestation « tour des ports de la Manche 2017 »

La dépense sera imputée au budget 2017 article 67441, enveloppe 44209.

Le conseil adopte.

21h16 Votants : **141**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

76 – DRHEAM-CUP 2018 - ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT NAUTIQUE INÉDIT - APPELLATION, FINANCEMENT ET CONVENTION

Rapporteur : Monsieur LOUISET

***Monsieur ARRIVÉ** : Conformément à notre engagement, nous souhaitons continuer à avoir des manifestations nautiques innovantes, extrêmement sportives et populaires sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, pour valoriser notre ville, valoriser le Cotentin et surtout valoriser notre plan d'eau qui s'étend de Querqueville jusqu'au Becquet en passant par Collignon. C'est donc un évènement important qui vous est proposé pour atteindre ces objectifs de valorisation de la maritimité de Cherbourg-en-Cotentin.*

Je voudrais aussi vous rappeler qu'en termes d'évènements voile nous aurons en 2018, quelques jours après la Drheam Cup, l'organisation des championnats du monde universitaires de voile, où nous attendons entre 350 et 400 compétiteurs, et que nous aurons en 2019 une étape du tour de France à la voile avec une arrivée à Collignon.

Depuis plus de 30 ans, l'agglomération valorise son identité maritime en organisant des évènements nautiques majeurs. Il est proposé à Cherbourg-en-Cotentin d'accueillir pour la première fois la DRHEAM-CUP pour une arrivée du 14 au 19 août 2018. Cette course au large partira de la Trinité-sur-Mer, ouverte à tous les types de bateau aux navigateurs professionnels et amateurs.

Élément important elle sera qualificative pour la route du Rhum – destination Guadeloupe pour les concurrents inscrits à l'édition 2018. Une centaine de concurrents pourraient donc prendre le départ de cet événement dépositaire du label « Open de France de course au large ». La course comporterait 2 parcours entre la Trinité-sur-Mer et Cherbourg-en-Cotentin. Un parcours pour les solitaires : 700 miles nautiques et qualification pour la route du Rhum et un parcours pour les équipages : 440 miles.

L'objectif est d'inscrire cet événement sur le territoire dans la durée. Les organisateurs proposent à la ville un partenariat pour intituler la courses « LA DRHEAM-CUP – DESTINATION CHERBOURG-EN-COTENTIN ». Elle sera organisée tous les deux ans, les années paires, en alternance avec la Fastnet Race Anglaise. Cherbourg-en-Cotentin pourrait accueillir le départ de la course en 2020 en alternance avec la Trinité-sur-Mer.

L'accueil de cette course sera l'occasion de créer un village événementiel. La ville mettra en place des animations et des rencontres pour inciter le grand public en pleine saison estivale à partager ce moment festif. Les bateaux et le village seront positionnés à Port Chantereyne, si possible autour des bassins pour étendre la fête au cœur du centre-ville historique.

Les dates validées par la fédération française de voile sont les suivantes :

- ouverture du village à Cherbourg-en-Cotentin : mardi 14 août 2018
- du mercredi 15 au vendredi 17 août : arrivée des bateaux
- samedi 18 août : remise des Prix
- potentiel Postlogue, ou course-exhibition, ou parage : samedi 18 ou dimanche 19 août

Créer une course demande un investissement important sur le long terme. L'organisateur prévoit un budget global pour la 2^{ème} édition de 930 000 € TTC.

Le ticket d'entrée demandé à la ville s'élève à 200 000 € TTC. La ville souhaitant faire de cette manifestation un événement touristique valorisant les atouts nautiques et l'attractivité de Cherbourg-en-Cotentin, le montant global de la manifestation est de 440 000€ prenant en compte les aspects nautiques, les animations touristiques et pour les habitants, la communication, le village....

Un cahier des charges définit le dispositif à prévoir en termes de matériel, installations et moyens humains.

Ceux-ci se montent à 200 000 € TTC se répartissant comme suit :

- 70 000 € à acquitter à l'organisateur en novembre 2017
- le solde soit 130 000 € sera facturé par l'organisateur après l'évènement en 2018

Par ailleurs, le budget prévisionnel de l'organisation de la manifestation se monte à 440 000 €. Afin de financer une partie de ce budget 240 000 € sont sollicités au travers des partenariats suivants :

- Le Cotentin, la Région Normandie, le Conseil départemental de la Manche, l'Agence de l'eau et des partenariats privés et publics

La ville de Cherbourg-en-Cotentin se réserve le droit, au vu de l'édition 2018 de s'engager ou non, pour deux nouvelles éditions en 2020 et 2022.

Le conseil est invité à :

- approuver la réalisation de l'édition 2018 de la manifestation en août 2018,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les organisateurs de la DRHEAM CUP et d'engager la dépense à hauteur de 200 000 € TTC,
- solliciter et accepter de recevoir les co-financements présentés,
- dire que la part non subventionnée sera prise en charge par la ville

Le conseil adopte.

21h29 Votants : **141**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

77 – PORT DE PLAISANCE - REMISE DE REDEVANCES AU BÉNÉFICE DES NAVIRES DE L'ARMEMENT DES PHARES ET BALISES

Rapporteur : Monsieur LOUISET

L'armement des phares et balises dépendant des affaires maritimes, sollicite la concession plaisance pour que ces navires d'armement, en l'occurrence les baliseurs « CHEF DE CAUX » et « HAUTS DE FRANCE » puissent bénéficier de la gratuité de stationnement lors de leurs escales au Port Chantereyne.

Ces deux navires sont amenés à stationner au port de plaisance Chantereyne environ 12 nuitées par an pour le « CHEF de CAUX » et environ 4 nuitées par an pour le « HAUTS DE FRANCE ».

Le traité de concession prévoit la gratuité du stationnement au port de plaisance pour les embarcations dédiées au sauvetage en mer. Il est proposé de mentionner ces remises de redevances à la prochaine tarification annuelle du port de plaisance.

Considérant les missions relatives à la sécurité de la navigation et de la signalisation maritime confiées à l'armement des phares et balises, le conseil municipal est invité à accorder la gratuité du stationnement pour les navires d'armement « CHEF DE CAUX » et « HAUTS DE FRANCE » des phares et balises lors de leurs escales au Port Chantereyne.

Le conseil adopte.

21h31 Votants : **141**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

78 – ACCUEIL DES BATEAUX PEN DUICK ET DES CLASS40 A PORT CHANTEREYNE

Rapporteur : Monsieur LOUISET

Quatre des cinq voiliers Pen Duick feront une escale à Port Chantereyne du 4 au 8 septembre 2017. L'association Eric Tabarly a sollicité Port Chantereyne pour les accueillir à titre gracieux, sachant que la redevance pour la totalité du séjour des 4 bateaux s'élève à 440 €. En contrepartie de cette gratuité, l'association se proposait de faire des visites guidées des Pen Duick III et VI.

Afin de renforcer le rôle joué par Port Chantereyne dans le domaine de la voile sportive, le programme d'actions de promotion pour la saison 2017 prévoyait un soutien aux skippers s'entraînant en class40. Or, d'autres skippers ont sollicité Port Chantereyne pour bénéficier des mêmes conditions d'accueil.

Ce partenariat prévoit pour chacun des skippers s'entraînant en class40 :

- la prise en charge du coût du stationnement des bateaux, à terre et à flot,
- la remise de redevance pour les grutages, à raison de 2 mouvements par bateau et par an

En contrepartie des remises de redevances accordées, les skippers s'engagent à mettre en œuvre un certain nombre d'actions de communication et de promotion au bénéfice de port Chantereyne.

Au vu des redevances des prestations portuaires déjà accordées aux skippers de Class40 depuis le début de l'année, le total des remises ne dépassera pas le montant de 12 000 €.

Le conseil est invité à :

- accorder la gratuité des places de port aux 4 bateaux de la flotte Pen Duick du 4 au 8 septembre 2017, la remise s'élevant à 440 €
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les skippers des Class40

Le conseil adopte.

21h33 Votants : **141**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

79 – RELATIONS INTERNATIONALES. APPELS À PROJETS INTERNATIONAUX. SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : Madame PIC

La commune, dans le cadre de sa politique en faveur du développement des relations internationales met en œuvre des appels à projets pour financer des initiatives des établissements scolaires.

Ces appels à projets ont pour objectifs de favoriser la mobilité internationale des jeunes et encourager les partenariats des établissements de l'éducation nationale au niveau international.

L'appel à projet lancé le 19 juin 2017 a suscité la présentation de 23 projets internationaux. 18 projets ont été retenus et seront soutenus par la commune : 4 actions de sensibilisation à l'international, 5 séjours linguistiques et culturels et 9 projets d'échange avec hébergement dans les familles. 4 dans les îles anglo-normandes, 3 en Angleterre, 5 en Allemagne, 1 en Norvège et 1 en Italie. Un montant global de subventions à hauteur de 40 058 € sera attribué. Le budget global des actions financées s'élève à près de 140 000 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser le versement des subventions suivantes :

- 5 000 € à l'école Gibert-Zola pour un séjour à Guernesey
- 500 € à l'école Robert Doisneau pour une journée à Guernesey
- 4 350 € au collège Charcot, 550 € pour un fond de livres australiens, 1 300 € pour l'échange avec Poole et 2 500 € pour l'échange franco-allemand
- 5 080 € pour le collège Bucaille, 600 € pour le fond de livres australiens, 1 880 € pour le séjour à Jersey et 2 600 € pour l'échange franco-allemand
- 3 050 € pour le collège Raymond Le Corre, 1 200 € pour une action de sensibilisation à l'international et 1 850 € pour l'échange franco-allemand
- 463 € pour le collège Le Ferronay pour une action de sensibilisation à l'international
- 8 600 € pour le collège Cachin pour un séjour en Angleterre
- 1 690 € pour le collège Ferry pour un échange franco-allemand
- 4 500 € pour le lycée Grignard, 2 800 € pour l'échange franco-italien et 1 700 € pour l'échange franco-allemand,
- 6 825 € pour le lycée Tocqueville, 1 300 € pour un séjour à Guernesey, 2 000 € pour l'échange avec Poole et 3 525 € pour l'échange franco-norvégien.

Les subventions seront imputées sur la ligne de crédits 55 250.

Le conseil adopte.

21h35 Votants : **141**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

En raison d'une coupure d'électricité les deux dernières questions sont reportées au prochain conseil municipal du 18 octobre 2017.

Fin de séance : 21 h 40

Le Maire,



Benoit ARRIVE